



PROCÈS-VERBAUX OFFICIELS DU CONSEIL GÉNÉRAL

SÉANCE DU MARDI 29 AVRIL 2025
A 19H45, A LA SALLE DU CONSEIL GÉNÉRAL

7^e séance

La séance est présidée par Mme Eymann Joëlle, présidente.

Membres du Conseil général présents (37 membres, y compris la présidente) :

Mmes et MM. Baba Cyprien (POP), Blanchard Lobsang (POP), Bolay Mercier Corine (PS), Bologna Vivian (POP), Breguet Dominique (PLR), Buirette William (PLR), Chopard François (PLR), Dänzer Théo (PLR), Debets Anne-Lise (POP), de la Reussille Théo (POP), Donzé Martine-Eliane (VL), Dubois Gaëtan (PLR), Dupraz Céline (POP), Eschler Pierre-Yves (POP), Eymann Joëlle (PS), Frutschi Lancaster Anne-Catherine (PS), Galvani Joël (Les Verts), Giallanza Giancono (PS), Jacot Alexandre (PLR), Jaques Bernadette (PLR), Kinkel Karen (PLR), Krebs Alain (PLR), Produit Benoît (PS), Produit Yasmina (PS), Reichen Anne (POP), Santschi Gérard (PS), Schaffner Corinne (PLR), Schaffner François (PLR), Solomatina Irina (Les Verts), Spahr Peter (PLR), Taillard David (PS), Tissot Cyril (Les Verts), Trugli Vincenzo (PLR), von Allmen Evelyne (PLR), Zaslowski Suzanne (POP), Zaugg Nicolas (PLR), Zbinden Philippe (PLR).

Membres suppléants présents (4 membres) : Mme Hernan Isabelle (PLR) et MM. Gaffiot Gabriel (PLR), Jequier Michel (PLR), Renk Hans-Peter (POP).

Membres du Conseil général excusés (4 membres) : MM. Alima Joseph (POP), Aubert Nicolas (PLR), Rosselet Michel (PLR), Surdez Pierre (PLR).

Conseil communal : MM. von Allmen Anthony (PLR), président, Berly Michaël (POP), vice-président, Mmes et M. Favre Sarah (PLR), Jeanneret Catherine (PLR) et Rouault Philippe (Les Verts).

Mme Joëlle Eymann, présidente :

- Au chapitre des communications, j'ai le regret de vous annoncer le décès de M. Claude Dubois, PLR, qui a été conseiller général du 9 juin 1996 à décembre 2013, puis conseiller communal de janvier 2014 à juin 2023.

Je tiens à exprimer toute notre sympathie à notre conseiller général M. Gaëtan Dubois, son fils, ainsi qu'à sa famille.

J'ai également le triste devoir de vous annoncer le décès de M. Michel Rosselet, qui a été conseiller communal aux Brenets de 1988 à 1999. Nous présentons toute notre sympathie à sa famille.

DU 29 AVRIL 2025

Je prie l'assemblée de bien vouloir se lever pour respecter un moment de silence en leur mémoire.

[Ndlr : l'assemblée se lève et observe un moment de silence]

La présidente, **Mme Joëlle Eymann**, informe encore l'assemblée de la suppression de la séance du Conseil général de mai.

Ordre du jour

4. RAPPORTS DU CONSEIL COMMUNAL

- 25-4502 relatif aux motions et postulats acceptés par le Conseil général et qui n'ont pas donné lieu à un rapport écrit du Conseil communal.
- 25-4603 à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 400'000.- pour des travaux sur les canalisations.
- 25-4702 d'information concernant le programme de législature 2024-2028.

6. INTERPELLATIONS

- 25-604 Interpartis (PS-VERTS par Mmes Yasmina Produit, Corine Bolay Mercier, Anne-Catherine Frutschi Lancaster et MM. Benoît Produit, Gérard Santschi, David Taillard, Cyril Tissot, POP par Mmes Anne Reichen, Suzanne Zaslowski et MM. Joseph Alima, Lobsang Blanchard, Vivian Bologna, Gabriel Mounchemie) : « **Problèmes de gestion des remplacements et impact sur les élèves** »

Depuis plus d'une année, nous recevons de nombreuses préoccupations de la part des parents d'élèves concernant la gestion du Cercle scolaire du Locle. L'un des principaux problèmes signalés est la multiplication des remplacements dans certaines matières, notamment au sein des classes de 9H, 10H et 11H. Certains élèves se retrouvent ainsi avec un enseignant temporaire après l'autre, ce qui nuit gravement à la continuité pédagogique et au suivi de leur apprentissage.

Nous souhaiterions savoir quelles mesures concrètes le Conseil communal a mises en place pour assurer un suivi adéquat des élèves, en particulier pour ceux qui se trouvent en difficulté et risquent de ne pas valider leur année ou d'être orientés vers une filière qui ne correspond pas à leurs aspirations.

Dans ce contexte, nous posons les questions suivantes au Conseil communal :

1. Quelles démarches ont-elles été entreprises auprès du Canton pour remédier aux difficultés de remplacement des enseignants ?
2. Existe-t-il un dispositif spécifique pour accompagner les élèves dont la scolarité est directement impactée par cette instabilité pédagogique ?
3. Le Conseil communal a-t-il envisagé des solutions alternatives, telles que des appuis scolaires supplémentaires, des redoublements facilités ou encore la création de classes de soutien temporaire ?
4. Quelles sont les démarches entreprises auprès du CAPPEP et du Département cantonal de l'éducation pour assurer une meilleure gestion administrative et pédagogique de l'établissement ?

Nous demandons au Conseil communal de nous fournir un état des lieux des mesures mises en œuvre et de garantir que les élèves concernés ne seront pas pénalisés dans la poursuite de leur cursus scolaire.

25-605 Interpartis (PS-VERTS par Mmes Yasmina Produit, Corine Bolay Mercier, Anne-Catherine Frutschi Lancaster et MM. Benoît Produit, Gérard Santschi, David Taillard, Cyril Tissot, POP par Mmes Anne Reichen, Suzanne Zaslowski et MM. Vivian Bologna, Gabriel Mouchemie) : « **Transparence et communication autour du changement de dicastères** »

Le communiqué de presse du Conseil communal concernant les changements de dicastères et la situation de l'école n'est pas un exemple de transparence. Une partie du corps enseignant et des parents d'élèves s'interrogent sur le fonctionnement actuel du Cercle scolaire. Cela nuit à la sérénité des élèves, des parents et du corps enseignant. Nous souhaitons donc poser les questions suivantes au Conseil communal :

1. Pourquoi les enseignants et les parents n'ont-ils pas été informés de manière plus transparente sur la situation et sur les mesures transitoires mises en place ?
2. Le Conseil communal a-t-il sollicité le Canton pour un appui administratif et pédagogique afin de stabiliser la gouvernance de l'école durant cette période ?
3. Quelles sont les échéances prévues pour clarifier la situation ?

Nous attendons des réponses précises et un engagement clair du Conseil communal afin de garantir un cadre scolaire stable et transparent pour les élèves, les enseignants et les parents.

25-606 Interpartis (PS-VERTS par Mmes Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Joëlle Eymann, Corine Bolay Mercier, Yasmina Produit, Irina Solomatina et MM. Cyril Tissot, Joël Galvani, Giancono Giallanza, Benoît Produit, Gérard Santschi, David Taillard, POP par Mmes Suzanne Zaslowski, Céline Dupraz, Anne-Lise Debets, Anne Reichen et MM. Vivian Bologna, Joseph Alima, Lobsang Blanchard, Cyprien Baba, Théo de la Reussille, Pierre-Yves Eschler, PLR-VL par M. Gaëtan Dubois) : « **Soutien à la SPA des Montagnes neuchâteloises par une subvention pérenne** »

Le 22 février dernier, des représentants des Conseils généraux et des Conseils communaux des communes des Montagnes neuchâteloises étaient invités à une visite de la SPA des Montagnes Neuchâteloises, au Locle, à la suite de leur demande de subvention pérenne auprès des exécutifs de l'ensemble des villes et villages de la région.

Les membres des Conseils communaux et des Conseils généraux avaient également reçu avec l'invitation un dossier présentant la mission de cette association, ainsi que leur difficile situation financière actuelle.

Il n'est pas nécessaire de revenir sur l'importance des tâches effectuées par la SPA, et sur leur utilité publique, nous sommes tous d'accord à ce sujet, la question qui se pose maintenant est de savoir ce que les communes peuvent mettre en place pour la soutenir.

Lors de notre visite, nous avons appris que, parmi les communes contactées, Les Ponts-de-Martel avaient expliqué qu'une réponse et une action coordonnées devaient se faire au niveau de toutes les agglomérations concernées, et se proposait de se charger des contacts. Est-ce que le Conseil communal peut nous informer si une action a déjà été entreprise à ce niveau ?

DU 29 AVRIL 2025

Est-ce que le Conseil communal envisageait d'autres pistes pour soutenir la SPA ? Par exemple une utilisation de la taxe sur les chiens ? Est-ce que le Conseil communal pourrait nous décrire l'affectation de cette taxe ?

25-4502 – Rapport relatif aux motions et postulats acceptés par le Conseil général et qui n'ont pas donné lieu à un rapport écrit du Conseil communal

M. Gaëtan Dubois, PLR-VL :

- C'est le printemps, on fait le tri. De manière générale, le groupe PLR-VL va dire s'il n'est pas satisfait du classement. Il va aussi dire s'il est très satisfait du classement et, s'il n'a rien à dire, il ne dira rien.

M. David Taillard, PS-VERTS :

- Je ne vais pas faire plus long ni paraphraser : le groupe PS-VERTS fera la même chose.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Joëlle Eymann**, poursuit avec l'examen détaillé des motions dont le classement est proposé.

EXAMEN DÉTAILLÉ DES MOTIONS DONT LE CLASSEMENT EST PROPOSÉ

1.1 Motion 19-903 du 13.11.2019 de M. Gaëtan Dubois et M. Alain Krebs (PLR) : « Pour une zone 20 km/h sur le tronçon routier devant la gare du Locle »

M. Gaëtan Dubois, PLR-VL :

- Nous acceptons le classement. Je ne prendrai toutefois pas la parole pour toutes les motions dont nous acceptons le classement.

La parole n'étant plus demandée, le **classement de la motion 19-903** est soumis au vote et **accepté à l'unanimité**.

1.2 Motion 19-902 du 13.11.2019 de M. Gérard Santschi et consorts (PS) : « Cabane pour grillade »

M. David Taillard, PS-VERTS :

- Nous ne comprenons pas du tout la réponse du Conseil communal, car il n'y a pas de *cabane*, à proprement parler, au Locle. Nous souhaitons vraiment qu'il y ait quelque chose dans notre ville, et que ce soit proche de la population. C'est la raison pour laquelle nous ne souhaitons pas que cette motion soit classée.

M. Vivian Bologna, POP :

- Le POP s'oppose également au classement de cette motion pour deux raisons principales. D'une part, l'argumentaire selon lequel on doit, face au vandalisme, refuser ou renoncer à des projets qui répondent à une attente de la population n'est pas une réponse satisfaisante à nos yeux. D'autre part, si nous comprenons les réticences légales, il serait néanmoins pertinent d'analyser des lieux où la construction *serait* possible, et de proposer ensuite quelque chose dans le respect de la motion.

DU 29 AVRIL 2025

M. Gaëtan Dubois, PLR-VL :

- Vu que les motionnaires ne seraient pas vraiment satisfaits du classement de la motion, le groupe PLR-VL laissera la liberté de vote.

Mme Sarah Favre, directrice du Dicastère des Espaces Publics, de la Sécurité et des Institutions Parascolaires (DEPSIP) :

- Effectivement, cette motion date de quelques années, et mon prédécesseur avait déjà essayé d'en demander le classement. Malheureusement, comme expliqué dans l'argumentaire, délivrer un permis de construire est extrêmement difficile, voire impossible, puisque c'est le Canton qui donne les autorisations dans les zones forestières.

Nous avons aussi examiné la possibilité de mettre une cabane dans un autre endroit que près de la forêt, soit dans des prés, ce qui voudrait dire que l'on pénalise les agriculteurs. Pour nous, il n'était donc pas envisageable de pouvoir installer une autre cabane sur le territoire loclois.

Vous dites qu'il n'y en a pas sur territoire loclois : je vous rappelle juste que Les Brenets font aussi partie du territoire loclois et qu'il y en a une aux Brenets. Pour le Conseil communal, il y a donc effectivement une cabane sur le territoire communal.

Concernant vos propos sur les déprédations, il y en a eu récemment près des Verrières, où une cabane a complètement pris feu. Il y a vraiment un problème de civilité dans ces lieux, ce qui veut dire que cela demande beaucoup de main d'œuvre et d'heures de travail au Service forestier et à la Voirie pour tenir ces endroits propres. Ils sont souvent souillés en fin de semaine, puisque la Voirie n'y passe pas durant le week-end. Nous pensons que nous pouvons mettre cette main d'œuvre ailleurs.

Ainsi, comme demandé, et selon les arguments évoqués, nous vous proposons de classer cette motion.

La parole n'étant plus demandée, le **classement de la motion 19-902** est soumis au vote et recueille 20 voix pour, 20 voix contre et 0 abstention.

Au vu de l'égalité des voix, il appartient à la présidente de départager, et elle apporte une voix contre. **Le classement de la motion 19-902 est donc refusé par 21 voix contre 20 et 0 abstention.**

1.3 Motion 21-904 du 28.04.2021 de Mme Priscille Hoesli et consorts (Les Verts) : « Petite route de campagne ou rallye de Corse ? »

M. David Taillard, PS-VERTS :

- Nous avons bien pris note d'un futur abaissement de la vitesse. Néanmoins, pour nous, la réponse n'est pas assez concrète : nous attendons vraiment un projet beaucoup plus détaillé avant de pouvoir assurément nous dire que l'on va pouvoir classer cette motion. Dès lors, nous ne souhaitons pas la classer en l'état.

M. Vivian Bologna, POP :

- Le groupe POP s'opposera au classement de cette motion. Tout d'abord, parce que le Conseil communal ne répond pas de manière suffisamment précise à la demande, puisque celle-ci demandait de passer à 50 km/h.

DU 29 AVRIL 2025

Or, il s'agit en fait d'une réponse partielle, avec une adaptation sur certains tronçons – si l'on comprend bien – de la limitation à 60 km/h et non à 50 km/h. De notre point de vue, la réponse n'est pas entière en regard de ce qui est demandé dans la motion.

M. Gaëtan Dubois, PLR-VL :

- Le groupe est satisfait de la proposition du Conseil communal. C'est un bon compromis, avec une vitesse adaptée aux routes de campagne. La réponse du Conseil communal nous satisfait et nous accepterons le classement de la motion.

Mme Sarah Favre, directrice du Dicastère des Espaces Publics, de la Sécurité et des Institutions Parascolaires (DEPSIP) :

- Je vous rappelle que, dans cette motion, nous parlons de routes qui se trouvent hors localité, donc qui sont régies par des lois cantonales. Celles-ci impliquent que tout changement doit être validé par le Canton. Ainsi, il nous accorde une baisse de vitesse de 20 km/h, passant de 80 à 60 km/h. Ces questions ont déjà été discutées au sein de la Commission de circulation et sécurité, celle-ci les ayant *validées*. Je trouve qu'un refus serait dommage, puisque les travaux vont être réalisés.

Nous devons donner des motifs valables pour une baisse de la vitesse, comme le demande le Canton. Nous pouvons l'exiger pour traverser des hameaux, ce qui va être fait : nous allons abaisser la vitesse aux abords de fermes ou de zones d'habitation, et la faire contrôler par des radars de la police cantonale.

Cette mesure sera prise en 2025. Pour nous, le travail a ainsi été exécuté puisque nous avons fait l'étude. Nous avons posé des « Speedy », cela a été rapporté à la Commission de circulation. Nous vous demandons donc le classement de cette motion.

La parole n'étant plus demandée, le **classement de la motion 21-904** est soumis au vote et recueille 20 voix pour, 20 voix contre et 0 abstention.

Au vu de l'égalité des voix, il appartient à la présidente de départager, et elle apporte une voix contre. **Le classement de la motion 21-904 est donc refusé par 21 voix contre 20 et 0 abstention.**

1.4 Motion 23-903 du 28.09.2023 de M. Gérard Santschi et Mmes Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Joëlle Eymann, Martine Sieber, MM. Stéphane Reichen, Pascal Wurz (PS) : « Le Locle-Les Brenets baptise une locomotive Re 460 »

M. Michaël Berly, directeur du Dicastère de la Jeunesse, des Sports, de la Promotion et de la Population (DJSPP) :

- Permettez-moi de donner quelques informations complémentaires à la suite d'une discussion que j'ai eue avec le responsable régional des CFF, laquelle a eu lieu après l'élaboration de ce rapport.

Les CFF nous ont confirmé qu'il n'est actuellement plus possible de baptiser une locomotive de type Re 460. Par contre, dans le cas d'un événement particulier, il est toujours possible de baptiser un autre type de locomotive ou de rame. Selon les CFF, certains éléments sont à prendre en compte, notamment le type de train qui ferait sens, avec une rame plutôt régionale, circulant dans le périmètre.

DU 29 AVRIL 2025

Comme cette motion se limite à une locomotive de type Re 460, le Conseil communal vous propose toujours de la classer. Néanmoins, nous avons bien compris le sens de cette motion. Aussi, le Conseil communal ayant désormais des rencontres annuelles avec les CFF, il s'engage à aborder cette possibilité dans le cadre d'un renouvellement de rame – qui n'est pas prévu à court terme – ou d'une nouvelle locomotive, et de prévoir ainsi un événement et de baptiser une nouvelle locomotive ou une nouvelle rame.

M. David Taillard, PS-VERTS :

- Dans la motion, nous parlions de tous types de motrices et pas spécifiquement d'un modèle. L'important pour nous est aussi de voir la chose de manière globale. Nous entendons bien le Conseil communal lorsqu'il dit qu'il n'est pas possible de baptiser ce modèle-là mais que ce serait possible, par contre, pour d'autres modèles. Il reste donc quand même une possibilité de réflexion.

En ce qui concerne la couverture complète d'un modèle – pour une publicité complète – nous avons bien compris que le montant était trop élevé. Nous ne parlons toutefois pas forcément d'une couverture complète, nous pouvons aussi avoir des éléments différents.

Aussi, pour nous, la réflexion n'est pas allée assez loin, raison pour laquelle nous ne souhaitons pas classer cette motion.

La parole n'étant plus demandée, le **classement de la motion 23-903** est soumis au vote et **accepté par 30 voix contre 10 et 0 abstention.**

1.5 Motion 24-902 du 20.03.2024 de Mme Corinne Schaffner et Mme Evelyne von Allmen, MM. William Buirette, Gaëtan Dubois, Alain Krebs, Michel Jequier, Gérard Pulfer, François Schaffner, Peter Spahr, Michel Rosselet, Philippe Zbinden (PLR) :
« Des espaces de liberté pour les chiens »

Mme Corinne Schaffner, PLR-VL :

- Notre groupe accepte le classement de cette motion 24-902, et remercie le Conseil communal pour sa réactivité à mettre en place ce parc à chiens.

La décision de créer ce parc avec des barrières modulables afin de pouvoir réagir et le modifier si besoin nous paraît très sage. Nous espérons que les propriétaires de chiens utiliseront ce lieu avec intelligence et respect.

La parole n'étant plus demandée, le **classement de la motion 24-902** est soumis au vote et **accepté à l'unanimité.**

1.6 Motion 24-905 du 20.03.2024 de Mme Caroline Erard et Mmes Priscille Hösli, Ornella Galvani, MM. Romain Vermot, Joël Galvani, Cyril Tissot (Les Verts) :
« Tire-fesses »

M. David Taillard, PS-VERTS :

- Pour nous, c'est une bonne nouvelle d'avoir un prestataire unique pour le projet dans le cadre des vélos en libre-service dont le Conseil communal nous a parlé. Il est vrai qu'il est aussi plus simple d'avoir une homogénéité entre villes.

DU 29 AVRIL 2025

Nous voyons bien la problématique du projet en lui-même. Quoi qu'il en soit, nous sommes satisfaits de la réponse et pouvons classer cette motion.

La parole n'étant plus demandée, le **classement de la motion 24-905** est soumis au vote et **accepté à l'unanimité**.

EXAMEN DÉTAILLÉ DES POSTULATS DONT LE CLASSEMENT EST PROPOSÉ

2.1 Postulat du 03.03.2009 lors de la séance commune des Conseils généraux de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle, déposé dans le cadre de la présentation du contrat d'agglomération du Réseau des 3 villes, des groupes socialistes des 3 villes : « Pour une meilleure utilisation des transports publics : introduction de la règle du "prendre avec" »

M. David Taillard, PS-VERTS :

- Pour nous, il ne peut pas y avoir de classement sans une vision globale avec toutes les autres communes concernées.

Nous demandons d'ailleurs qu'il y ait une nouvelle séance à ce sujet, lequel est toujours pertinent et d'actualité. C'est la raison pour laquelle nous ne souhaitons absolument pas classer ce postulat.

Mme Catherine Jeanneret, directrice du Dicastère de l'Urbanisme, des Infrastructures, de la Mobilité et de l'Éducation (DUIME) :

- Merci pour ce commentaire. Je n'ai pas compris ce que vous entendez par « nouvelle séance »...

M. David Taillard, PS-VERTS :

- Intercommunale...

Mme Catherine Jeanneret, directrice du Dicastère de l'Urbanisme, des Infrastructures, de la Mobilité et de l'Éducation (DUIME) :

- D'accord, nous sommes donc obligés d'attendre cette séance intercommunale pour pouvoir avancer avec ce projet, c'est cela ? [Ndlr : il est répondu positivement à la question] OK, merci.

La parole n'étant plus demandée, le **classement du postulat** est soumis au vote et **refusé par 32 voix contre 0 et 8 abstentions**.

2.2 Postulat du 03.10.2013 du groupe POP par M. Jean-Marie Rotzer, déposé dans le cadre de la discussion du rapport concernant une vente de terrain à la rue de France : « Pour une arborisation du côté nord de la rue de France »

La parole n'étant pas demandée, le **classement du postulat** est soumis au vote et **accepté à l'unanimité**.

2.3 Postulat du 12.12.2018 du groupe PLR par M. Anthony von Allmen et consorts, déposé dans le cadre de l'examen du budget 2019 : « Chiffrons les prestations sociales communales »

La parole n'étant pas demandée, le **classement du postulat** est soumis au vote et **accepté à l'unanimité**.

2.4 Postulat du 20.02.2020 du groupe PLR par M. Gaëtan Dubois et consorts, déposé dans le cadre du rapport de commission intercommunale occasionnelle chargée d'élaborer une convention de fusion entre les communes du Locle et des Brenets aux conseils généraux portant demande de ratification de la convention de fusion entre les communes des Brenets et du Locle : « Pour l'allongement de la ligne NoctamRUN jusqu'aux Brenets »

Mme Catherine Jeanneret, directrice du Dicastère de l'Urbanisme, des Infrastructures, de la Mobilité et de l'Éducation (DUIME) :

- Je me permets d'apporter un complément au texte, qui a apparemment été mal compris s'agissant des propos mentionnant que la compagnie de taxi pouvait prendre en charge les gens qui s'arrêtaient au Locle et compléter la course du bus jusqu'aux Brenets – moyennant Fr. 35.- à Fr. 40.- – celle-ci pouvant être considérée comme une course de taxi normale.

Le système que nous proposons – et qui est déjà mis en place dans d'autres communes – est géré par TransN : c'est TransN qui organise la suite du parcours avec les taxis, directement depuis le bus, en fonction du nombre d'utilisateurs allant jusqu'aux Brenets. Les Brenassiers – ou autres personnes qui se rendraient aux Brenets – pourraient continuer leur trajet avec le même billet leur permettant d'aller au Locle, et c'est la Commune qui prendrait en charge ces frais de transport.

Nous avons fait des simulations pour estimer la fréquence et le nombre de personnes sur une année : le coût annuel pourrait s'élever entre Fr. 3'000.- et Fr. 5'000.- au maximum.

De fait, nous proposons de faire déjà un essai pour pouvoir établir des statistiques relatives aux courses les plus utilisées et au nombre de personnes qui choisissent cette possibilité pour aller jusqu'aux Brenets. A partir de là, nous pourrions voir si certaines courses seraient à même d'être prolongées, particulièrement celle de 4h du matin, car la précédente pose un problème de timing pour les chauffeurs. Ensuite, il s'agirait de rediscuter de ce prolongement de ligne.

Aussi, nous proposons de classer cette motion et de mettre en place ce système avec le service de taxi.

M. Gaëtan Dubois, PLR-VL :

- Je prends la parole en tant que premier signataire. Il est vrai que cette motion a un peu d'histoire, puisque le Conseil communal avait déjà proposé un premier classement, sans proposer de contre-mesure et disant qu'il n'était pas possible de rallonger la ligne jusqu'aux Brenets.

Dans la proposition du Conseil communal – je me réfère uniquement au rapport, sans tenir compte des informations qui viennent d'être données – il est indiqué que le bus ne peut pas être prolongé jusqu'aux Brenets pour des questions d'horaires.

DU 29 AVRIL 2025

Il y a le bus qui arrive à 2h30 à La Chaux-de-Fonds, puis vers 3h au Locle et qui doit repartir à Neuchâtel : c'est assez évident que l'on ne peut pas le prolonger jusqu'aux Brenets. Néanmoins, il reste le bus de 4h qui, lui, termine sa course au Locle : comme il n'y a pas de contrainte d'horaire, aurait-il été possible de prolonger ce dernier bus jusqu'aux Brenets ?

Cela dit, la possibilité des taxis a été suggérée par le Conseil communal, que je remercie. Si je comprends bien, avec le même billet et pour le même tarif – la Commune prenant en charge le déplacement jusqu'aux Brenets – les jeunes qui prendraient ce taxi n'auraient pas de frais supplémentaires. C'est une solution qui pourrait nous convenir dans le sens où cela remplit l'idée de la motion, laquelle visait à donner un accès à tous les jeunes – et moins jeunes – de la commune qui utilisent ce bus pour rentrer chez eux tard le soir de manière sécurisée.

Comme je comprends que l'on va maintenant entrer dans une phase de test, je ne sais pas s'il serait intéressant de garder le postulat ouvert, et que le Conseil communal revienne avec un rapport relatif à cette année de test. Nous laisserions ainsi ce postulat pendant. Je pense que ce serait une bonne manière de faire. Ou alors nous reviendrions avec un postulat à la prochaine séance pour demander un rapport sur cette année de test.

Je propose donc de laisser ce postulat ouvert, tout en remerciant le Conseil communal de la proposition des taxis, qui nous réjouit. Nous aurions ainsi un petit retour d'expérience.

M. Vivian Bologna, POP :

- Sans vouloir être critique, c'est vrai qu'il était peut-être difficile, avec la réponse écrite, de comprendre exactement à quoi pouvait ressembler le projet pilote. Nous sommes satisfaits d'entendre ces précisions. Nous pouvons partir du principe qu'il est souhaitable de refuser le classement et d'analyser à nouveau la situation une fois que nous aurons des chiffres relatifs au projet pilote.

M. David Taillard, PS-VERTS :

- Nous rejoignons la proposition du groupe PLR-VL, qui nous convient pleinement. Laissons donc ce postulat ouvert.

J'ai juste une question, car je n'ai pas vraiment compris comment cela se passait pour la suite, quand on arrive au Locle et que l'on veut aller aux Brenets : comment la réservation des taxis se fait-elle ?

Mme Catherine Jeanneret, directrice du Dicastère de l'Urbanisme, des Infrastructures, de la Mobilité et de l'Éducation (DUIME) :

- C'est le chauffeur du bus qui téléphone au chauffeur de taxi, après avoir demandé combien de personnes veulent continuer. La réservation se fait et le taxi vient directement à l'arrêt de bus.

La parole n'étant plus demandée, le **classement du postulat** est soumis au vote et **refusé à l'unanimité**.

2.5 Postulat du 31.03.2022 du groupe PS par M. Stéphane Reichen, déposé dans le cadre de l'examen du rapport relatif à la création d'un règlement concernant le stationnement sur le domaine public (22-4102) : « Prise en compte du problème lié au parcage des apprenti.e.s et étudiant.e.s de l'Ecole Technique du Locle (CPNE-TI) »

M. David Taillard, PS-VERTS :

- Je confirme que, suite à la réponse, nous acceptons de classer ce postulat.

La parole n'étant plus demandée, le **classement du postulat** est soumis au vote et **accepté** à l'unanimité.

2.6 Postulat du 31.03.2022 du groupe POP par M. Michaël Berly, déposé dans le cadre de l'examen du rapport relatif à la création d'un règlement concernant le stationnement sur le domaine public (22-4102) : « Prise de contact avec l'exécutif chaud-fonnier pour comprendre les améliorations effectuées dans leur règlement de stationnement »

La parole n'étant pas demandée, le **classement du postulat** est soumis au vote et **accepté** à l'unanimité.

2.7 Postulat du 21.06.2023, déposé dans le cadre de l'examen des comptes 2022, de M. Nicolas Aubert et Mmes Evelyne Von Allmen, Corinne Schaffner, MM. Alain Krebs, Anthony Von Allmen, Jean-Philippe Jequier, William Buirette, Gérard Pulfer, Pierre Surdez, François Schaffner, Valentin Von Allmen, Michel Rosselet, Peter Spahr Gaëtan Dubois, Philippe Zbinden, François Chopard, Michel Zurbuchen (PLR) : « Demande d'étude de la pose d'une couverture sur l'eau de la piscine durant la nuit »

La parole n'étant pas demandée, le **classement du postulat** est soumis au vote et **accepté** à l'unanimité.

2.8 Postulat du 21.06.2023, déposé dans le cadre de l'examen des comptes 2022, de M. Gérard Santschi et Mmes Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Joëlle Eymann, Martine Sieber, MM. Stéphane Reichen, Pascal Wurz (PS) : « Demande d'étude de la fermeture complète de la Patinoire du Communal »

M. David Taillard, PS-VERTS :

- Nous remercions le Conseil communal pour sa réponse complète. Toutefois, si l'on considère l'économie d'énergie de 30 %, nous trouvons que la mesure est pertinente. C'est d'ailleurs une économie assez importante. Pour nous, il est important de continuer dans ce sens.

Quand on parle de fermeture complète et du coût que cela engendre, il n'est pas interdit non plus de procéder pas-à-pas, avec des améliorations ponctuelles.

DU 29 AVRIL 2025

En fin de compte, il y a aussi un intérêt communal de pouvoir utiliser cette patinoire d'une manière différente : nous aurions pu aussi accueillir d'autres clubs pendant une certaine période.

Le fait de classer le postulat maintenant, en disant qu'on laisse en l'état, ne donne pas un effet motivant. Nous pensons qu'il est important de susciter des effets motivants dans notre commune quand on parle d'infrastructures, notamment sportives. Nous avons une patinoire qui peut évoluer, et nous souhaitons vraiment aller dans ce sens et joindre le ponctuel à l'agréable.

M. Michaël Berly, directeur du Dicastère de la Jeunesse, des Sports, de la Promotion et de la Population (DJSP) :

- Effectivement, la volonté du Conseil communal était de classer ce postulat. Le postulat demandait de calculer les gains énergétiques réalisés par une couverture complète, ce que nous avons fait.

D'un point de vue financier, avec une fermeture complète – un investissement chiffré à environ Fr. 2 millions et une économie d'environ Fr. 26'000.- par année – le retour sur investissement serait de 75 ans. Il est vrai que, d'un point de vue purement financier, le Conseil communal n'a pas jugé cette mesure opportune.

Cela dit, d'un point de vue énergétique, il y a plusieurs autres mesures que nous aimerions mettre en œuvre sur ce site. Le postulat précédent concernait la couverture de la piscine. Nous avons aussi récemment retardé de deux semaines l'ouverture de la patinoire : elle était auparavant prévue à fin septembre et est maintenant retardée de deux semaines, au début des vacances d'octobre. Nous avons pu le faire en concertation avec le club de hockey, qui a aussi quelque peu reporté son Championnat.

D'autres mesures seront également étudiées dans le cadre du projet piscine-patinoire, avec l'isolation du bâtiment où se trouvent le restaurant et les vestiaires de hockey. Selon le rapport ENERGO que nous avons reçu, nous aimerions mettre en avant différentes choses au niveau du paramétrage, des compresseurs, avant d'aller dans ce gros investissement.

Néanmoins, nous avons compris que ce postulat consistait vraiment à étudier la couverture complète de cette patinoire. Pour le Conseil communal, il y a aussi un argument par rapport à la qualité du site : beaucoup de gens nous ont fait part qu'ils viennent patiner là parce que le site est ouvert, parce qu'il y a cette vue sur la forêt, et que c'est plus agréable, pour les loisirs, de venir patiner dans ce cadre, plutôt que d'aller s'enfermer aux Ponts-de-Marel ou à Fleurier. C'est aussi un argument qui a pesé dans la balance.

Cela dit, nous allons continuer d'améliorer ce site. Nous avons les montants prévus au budget 2026 ou 2027 pour continuer d'améliorer le confort, également des spectateurs, notamment par des coupe-vent. Mais ceci est vraiment autre chose que d'imaginer une couverture complète, dont les montants sont mentionnés dans la réponse.

C'est un choix qu'a fait le Conseil communal. Peut-être qu'à moyen terme – si un club de hockey est un jour en première ligue, que nous devons avancer le Championnat – nous nous reposerons ces questions en fonction de la situation financière de la Ville.

Nous avons toutefois plutôt envisagé une amélioration du site qu'une couverture complète. Il est aussi mentionné l'étude d'une baie vitrée pour conserver cet aspect visuel. J'ai fait quelques recherches : au vu de la taille et de la hauteur, il paraît très, très, très compliqué d'envisager une sorte de baie vitrée à l'arrière. En termes de poids, de vitrage, cela n'existe pas à l'heure actuelle.

M. Gérard Santschi, PS-VERTS :

- Nous n'allons pas faire un débat très long sur les parois. Il ne s'agit pas de la couverture – elle est faite – mais véritablement des parois.

Plus sous forme de boutade : le commentaire – dit sous la surveillance d'un joueur de la première équipe du HC Le Locle... – de maintenir l'ouverture plus tardive alors que l'équipe vient d'être reléguée est une sorte de non-sens. Il me semble qu'il lui faudrait plus de glace pour remonter rapidement. Puisque je voulais quand même dire quelque chose sur les motions et postulats, voilà...

La parole n'étant plus demandée, le **classement du postulat** est soumis au vote et **accepté** par **30 voix contre 10 et 0 abstention**.

EXAMEN DÉTAILLÉ DES MOTIONS DONT LE MAINTIEN EST PROPOSÉ

3.1 Motion du 20.10.2010 de Mme Isabelle Peruccio Sandoz et consorts (VERTS) : « Promouvoir les déplacements à pied »

La parole n'est pas demandée.

3.2 Motion du 08.02.2011 de M. Leonello Zaquini et consorts (POP) : « Installation d'une caméra et d'une connexion au réseau Internet pour la transmission en direct des séances du Conseil général »

La parole n'est pas demandée.

3.3 Motion du 29.05.2013 de M. Anthony Von Allmen et consorts (PLR) : « Pour un développement durable et intelligent des futurs quartiers »

La parole n'est pas demandée.

3.4 Motion 17-901 du 23.02.2017 de Mme Dominique Andermatt-Gindrat et consorts (PS) : « Mise sur pied d'une commission de la santé intercommunale au niveau du district »

La parole n'est pas demandée.

3.5 Motion 17-904 du 16.06.2017 de Mme Corine Bolay Mercier et consorts (PS) : « Personnes en situation de handicap mal barrées au Locle »

La parole n'est pas demandée.

3.6 Motion 20-904 du 27.05.2020 de MM. Lobsang Blanchard et Jean-Marie Rotzer (POP) : « Redonner vie au marché »

La parole n'est pas demandée.

3.7 Motion 21-901 du 24.02.2021 de Mme Céline Dupraz et consorts (POP) : « Proposition d'une prime de domiciliation pour le personnel communal »

La parole n'est pas demandée.

3.8 Motion 21-903 du 28.04.2021 de M. Vivian Bologna et consorts (POP) : « Pour le développement de l'offre extrascolaire en faveur de la Jeunesse des Brenets »

La parole n'est pas demandée.

3.9 Motion 21-905 du 28.04.2021 de M. Stéphane Reichen et consorts (PS) : « Pour un plan de relance en faveur des acteurs locaux : accompagnons la sortie de la crise pandémique ! »

La parole n'est pas demandée.

3.10 Motion 22-901 du 31.03.2022 de Mme Caroline Erard et consorts (Les Verts) : « Il est grand temps pour les vélos »

La parole n'est pas demandée.

3.11 Motion 22-902 du 25.05.2022 de M. Gaëtan Dubois et consorts (PLR) : « Arborons les armoiries de notre commune fusionnée dans notre salle du Conseil général »

La parole n'est pas demandée.

3.12 Motion intercommunale 23-901 du 22.02.2023 des groupes PLR du Locle et de La Chaux-de-Fonds, de M. Gaëtan Dubois et Mmes Corinne Schaffner, Evelyne Von Allmen, MM. Alain Krebs, Anthony Von Allmen, Nicolas Aubert, François Chopard, François Schaffner, Gérard Pulfer, Jean-Philippe Jequier, Michel Rosselet, Michel Zurbuchen, Philippe Zbinden, Pierre Surdez, Peter Spahr, Valentin Von Allmen (PLR) : « Médecins scolaires : Opportunités aux services de la santé de La Chaux-de-Fonds et du Locle »

La parole n'est pas demandée.

3.13 Motion 23-902 du 26.04.2023 de M. Vivian Bologna et Mmes Anne-Lise Debets, Suzanne Zaslowski, Stéphanie Hügli, Céline Dupraz et MM. Lobsang Blanchard, Hans-Peter Renk, Cyprien Baba, Raphaël Resmini, Jean-Marie Rotzer, Théo de la Reussille (POP) : « Pour des places de jeux modernes »

La parole n'est pas demandée.

3.14 Motion 23-904 du 28.09.2023 de M. Vivian Bologna et M. Jean-Marie Rotzer (POP) : « Pour une amélioration de l'offre des transports publics »

La parole n'est pas demandée.

3.15. Motion interpartis 23-905 du 28.09.2023 (POP par M. Vivian Bologna, PS par M. Stéphane Reichen, Les Verts par M. Romain Vermot) : « Pour une vraie qualité de vie dans le Quartier-Neuf »

La parole n'est pas demandée.

3.16 Motion 23-907 du 26.10.2023 de Mme Anne-Catherine Frutschi Lancaster et Mmes Martine Sieber, Joëlle Eymann, MM. Gérard Santschi, Stéphane Reichen, Pascal Wurz (PS) : « Pigeonnier »

La parole n'est pas demandée.

3.17 Motion 23-908 du 26.10.2023 de Mme Caroline Erard et Mmes Priscille Hösli, Ornella Galvani, MM. Romain Vermot, Joël Galvani, Cyril Tissot (Les Verts) : « Vous reprendrez bien un peu de sport ? »

La parole n'est pas demandée.

3.18 Motion 23-909 du 14.12.2023 de Mme Céline Dupraz et MM. Vivian Bologna, Jean-Marie Rotzer (POP) : « Et si on valorisait davantage notre ville jumelée Gérardmer ? »

La parole n'est pas demandée.

3.19 Motion 24-903 du 20.03.2024 de Mme Joëlle Eymann et Mmes Martine Sieber, Anne-Catherine Frutschi Lancaster, MM. Gérard Santschi, Pascal Wurz (PS) : « Piste cyclable et chemin de mobilité douce »

La parole n'est pas demandée.

3.20 Motion 24-904 du 20.03.2024 de M. Vivian Bologna et MM. Hans-Peter Renk, Cyprien Baba (POP) : « Pour une meilleure sécurité des piétons »

La parole n'est pas demandée.

3.21 Motion 24-901 du 20.03.2024 de M. Alain Krebs et Mmes Evelyne Von Allmen, Corinne Schaffner, MM. Gaëtan Dubois, Philippe Zbinden, Michel Zurbuchen, Peter Spahr, Michel Jequier, JeanPhilippe Jequier, William Buirette, François Chopard, Gérard Pulfer, François Schaffner, Valentin Von Allmen, Pierre Surdez, Michel Rosselet, Nicolas Aubert (PLR) : « Centrale solaire des Granges, utopie ou réel potentiel énergétique ? »

La parole n'est pas demandée.

EXAMEN DÉTAILLÉ DES POSTULATS DONT LE MAINTIEN EST PROPOSÉ

4.1 Postulat du 10.12.2013 du groupe PLR par M. Claude Dubois, déposé dans le cadre de l'examen du budget 2014 : « Pour une redistribution des impôts des personnes physiques sur la base de la redistribution des personnes morales »

M. David Taillard, PS :

- Je voulais préalablement informer que le groupe PS-VERTS accepte le maintien de l'ensemble des postulats 4.1 à 4.9.

4.2 Postulat du 28.03.2018 du PS par M. Gérard Santschi, déposé dans le cadre de la discussion du rapport 18-4603 à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 162'000.- pour la mise aux normes du restaurant de la piscine-patinoire : « Rénovation des WC du restaurant de la piscine-patinoire »

La parole n'est pas demandée.

4.3 Postulat interpartis du 23.06.2021 (PS par Mme Corine Bolay Mercier, Les Verts par M. Romain Vermot, POP par M. Jean-Marie Rotzer), déposé dans le cadre de l'examen des comptes 2020 : « Quelle place pour les femmes dans les activités sportives ? »

La parole n'est pas demandée.

-
- 4.4 Postulat 22-4103 du 29.09.2022 du groupe PLR par M. Gaëtan Dubois, déposé dans le cadre de l'examen du rapport relatif à la réglementation sur l'assainissement des eaux : « Etude de l'impact de la nouvelle réglementation sur l'assainissement des eaux sur l'attractivité résidentielle, les propriétaires et les entreprises »**

La parole n'est pas demandée.

-
- 4.5 Postulat du 21.06.2023 de M. Gérard Santschi et Mmes Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Joëlle Eymann, Martine Sieber, MM. Stéphane Reichen, Pascal Wurz (PS), déposé dans le cadre de l'examen des comptes 2022 : « Demande d'étude pour la création de nouveaux vestiaires à la Patinoire du Communal »**

La parole n'est pas demandée.

-
- 4.6 Postulat du 23.11.2023 de M. Gaëtan Dubois et Mme Corinne Schaffner, MM. Philippe Zbinden, Gérard Pulfer, François Schaffner, Michel Jequier, François Chopard, Michel Zurbuchen, Nicolas Aubert, Jean-Philippe Jequier (PLR), déposé dans le cadre du rapport 23-4607 à l'appui d'une demande de crédit d'investissement de Fr. 2'078'000.- pour le réaménagement de l'esplanade de la gare CFF et la réfection de la partie est de la rue de la Gare de Fr. 400'000.- pour la reprise du réseau de canalisations : « Pour des aménagements qui s'intègrent aux nouvelles évolutions futures »**

La parole n'est pas demandée.

-
- 4.7 Postulat interpartis du 14.12.2023 (PS par M. Gérard Santschi, Les Verts par M. Romain Vermot, POP par Mme Céline Dupraz), déposé dans le cadre du rapport 23-4103 relatif au statut du personnel : « Mesure transitoire rétroactive de 3 à 5 ans à l'article 137 »**

La parole n'est pas demandée.

-
- 4.8 Postulat du 10.12.2014 du PLR par M. Michel Zurbuchen, déposé dans le cadre de la discussion du budget 2015 : « Malpierres supérieures et la suite... »**

La parole n'est pas demandée.

-
- 4.9 Postulat du 11.12.2024 de Mme Dominique Breguet et Mmes Bernadette Jaques, Karen Kinkel, Corinne Schaffner, Evelyne von Allmen, Martine-Eliane Donzé, MM. Nicolas Aubert, Alain Krebs, Vincenzo Trugli, François Schaffner, Gaëtan Dubois, Théo Dänzer, Pierre Surdez, Philippe Zbinden, François Chopard, Michel Jequier, Michel Rosselet, Alexandre Jacot, Nicolas Zaugg, Gabriel Gaffiot (PLR-VL),**

DU 29 AVRIL 2025

déposé dans le cadre du rapport 24-304-305 relatif au budget 2025 : « Quel avenir pour le parc du Château des Monts ? »

La parole n'est pas demandée.

La présidente, Mme Joëlle Eymann, proposant de soumettre au vote l'art. 2 de l'arrêté concernant le classement et le maintien de motions et postulats, une motion d'ordre est déposée par **M. Gaëtan Dubois**, PLR :

- Les arrêtés ne prennent pas en compte les votes effectués lors du passage en revue de ces objets. Ne faudrait-il pas passer un amendement de l'arrêté pour reclasser chaque motion et chaque postulat dans la bonne rubrique ? Cela peut être fait par un vote global puisque nous les avons votés séparément.

Mme Joëlle Eymann, présidente :

- Il ne me semble pas avoir lu cela dans ce qui a été fait précédemment, étant donné que ce sont les articles de l'arrêté qui reprennent les motions et postulats, classés ou non.

Mme Corinne Schaffner, PLR :

- Si l'on prend l'art. premier, on y trouve la motion « Cabane pour grillade » dont nous avons refusé le classement. Or, si l'on vote l'article tel qu'il est proposé, cette motion est classée. Il faut donc sortir de l'art. premier les motions et postulats non classés. Les motions et postulats non classés ne doivent pas figurer dans cet art. premier.

La présidente, Mme Joëlle Eymann, précise qu'elle souhaitait mettre au vote l'art. 2, non pas l'art. premier, ce à quoi répond **M. Gaëtan Dubois**, PLR :

- Je maintiens mon commentaire, car les motions et postulats qui ne sont plus dans l'art. premier doivent figurer à l'art. 2.

Mme Yasmina Produit, PS :

- Afin que les choses soient claires, je pense que toutes les motions ou postulats dont le classement n'a pas été accepté doivent figurer à l'art. 2, et ils sont maintenus à l'art. premier si leur classement a été accepté. Faute de quoi, nous n'allons plus comprendre ce que nous votons.

UNE SUSPENSION DE SÉANCE DE 10 MINUTES EST ACCORDÉE.

A la reprise des débats, la présidente, **Mme Joëlle Eymann**, soumet au vote l'**arrêté amendé** concernant le classement et le maintien de motions et postulats, lequel est **accepté à l'unanimité**.

AMENDEMENT

Article premier.- Les motions et postulats suivants sont classés :

1. Motions

SUPPRESSIONS

- 1.2 Du 13.11.2019 : 19-902 De M. Gérard Santschi et consorts (PS) : Cabane pour grillade
- 1.3 Du 28.04.2021 : 21-904 De Mme Priscille Hoesli et consorts (Les Verts) : Petite route de campagne ou rallye de Corse ?

2. Postulats

SUPPRESSIONS

- 2.1. Du 03.03.2009 lors de la séance commune des Conseils généraux de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle, déposé dans le cadre de la présentation du contrat d'agglomération du Réseau des 3 villes, des groupes socialistes des 3 villes : Pour une meilleure utilisation des transports publics : introduction de la règle du "prendre avec"
- 2.4. Du 20.02.2020, déposé dans le cadre du rapport de commission intercommunale occasionnelle chargée d'élaborer une convention de fusion entre les communes du Locle et des Brenets aux conseils généraux portant demande de ratification de la convention de fusion entre les communes des Brenets et du Locle, du groupe PLR par M. Gaëtan Dubois et consorts : Pour l'allongement de la ligne NoctamRUN jusqu'aux Brenets

Art. 2.- Le Conseil communal dispose d'un délai supplémentaire de deux ans pour apporter réponse aux motions et postulats suivants :

3. Motions

ADJONCTIONS

- 3.22. Du 13.11.2019 : 19-902 De M. Gérard Santschi et consorts (PS) : Cabane pour grillade
- 3.23. Du 28.04.2021 : 21-904 De Mme Priscille Hoesli et consorts (Les Verts) : Petite route de campagne ou rallye de Corse ?

4. Postulats

ADJONCTIONS

- 4.10. Du 03.03.2009 lors de la séance commune des Conseils généraux de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle, déposé dans le cadre de la présentation du contrat d'agglomération du Réseau des 3 villes, des groupes socialistes des 3 villes : Pour une meilleure utilisation des transports publics : introduction de la règle du "prendre avec"
- 4.11. Du 20.02.2020, déposé dans le cadre du rapport de commission intercommunale occasionnelle chargée d'élaborer une convention de fusion entre les communes du Locle et des Brenets aux conseils généraux portant demande de ratification de la convention de fusion entre les communes des Brenets et du Locle, du groupe PLR par M. Gaëtan Dubois et consorts : Pour l'allongement de la ligne NoctamRUN jusqu'aux Brenets

ARRETE

concernant le classement et le maintien de motions et postulats

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu le rapport du Conseil communal du 9 avril 2025,

Arrête :

Article premier.- Les motions et postulats suivants sont classés :

1. Motions

- 1.1. Du 13.11.2019 : 19-903 De M. Gaëtan Dubois et M. Alain Krebs (PLR) : Pour une zone 20 km/h sur le tronçon routier devant la gare du Locle
- 1.2. Du 28.09.2023 : 23-903 De M. Gérard Santschi et Mmes Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Joëlle Eymann, Martine Sieber, MM. Stéphane Reichen, Pascal Wurz (PS) : Le Locle-Les Brenets baptise une locomotive Re 460
- 1.3. Du 20.03.2024 : 24-902 De Mme Corinne Schaffner et Mme Evelyne Von Allmen, MM. William Buirette, Gaëtan Dubois, Alain Krebs, Michel Jequier, Gérard Pulfer, François Schaffner, Peter Spahr, Michel Rosselet, Philippe Zbinden (PLR) : Des espaces de liberté pour les chiens
- 1.4. Du 20.03.2024 : 24-905 De Mme Caroline Erard et Mmes Priscille Hösli, Ornella Galvani, MM. Romain Vermot, Joël Galvani, Cyril Tissot (Les Verts) : Tire-fesses

2. Postulats

- 2.1. Du 03.10.2013, déposé dans le cadre de la discussion du rapport concernant une vente de terrain à la rue de France, postulat du groupe POP par M. Jean-Marie Rotzer : Pour une arborisation du côté nord de la rue de France
- 2.2. Du 12.12.2018, déposé dans le cadre de l'examen du budget 2019, du groupe PLR par M. Anthony Von Allmen et consorts : Chiffrons les prestations sociales communales
- 2.3. Du 31.03.2022, déposé dans le cadre de l'examen du rapport relatif à la création d'un règlement concernant le stationnement sur le domaine public (22-4102), du groupe PS par M. Stéphane Reichen : Prise en compte du problème lié au parage des apprenti.e.s et étudiant.e.s de l'Ecole Technique du Locle (CPNE-TI)
- 2.4. Du 31.03.2022, déposé dans le cadre de l'examen du rapport relatif à la création d'un règlement concernant le stationnement sur le domaine public (22-4102), du groupe POP par M. Michaël Berly : Prise de contact avec l'exécutif chaud-fonnier pour comprendre les améliorations effectuées dans leur règlement de stationnement
- 2.5. Du 21.06.2023, déposé dans le cadre de l'examen des comptes 2022, de M. Nicolas Aubert et Mmes Evelyne Von Allmen, Corinne Schaffner, MM. Alain Krebs, Anthony Von Allmen, Jean-Philippe Jequier, William Buirette, Gérard Pulfer, Pierre Surdez, François Schaffner, Valentin Von Allmen, Michel Rosselet, Peter Spahr Gaëtan Dubois, Philippe Zbinden, François Chopard, Michel Zurbuchen (PLR) : Demande d'étude de la pose d'une couverture sur l'eau de la piscine durant la nuit

DU 29 AVRIL 2025

- 2.6. Du 21.06.2023, déposé dans le cadre de l'examen des comptes 2022, de M. Gérard Santschi et Mmes Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Joëlle Eymann, Martine Sieber, MM. Stéphane Reichen, Pascal Wurz (PS) : Demande d'étude de la fermeture complète de la Patinoire du Communal

Art. 2.- Le Conseil communal dispose d'un délai supplémentaire de deux ans pour apporter réponse aux motions et postulats suivants :

3. Motions

- 3.1. Du 20.10.2010, de Mme Isabelle Peruccio Sandoz et consorts (VERTS) : Promouvoir les déplacements à pied
- 3.2. Du 08.02.2011, de M. Leonello Zaquini et consorts (POP) : Installation d'une caméra et d'une connexion au réseau Internet pour la transmission en direct des séances du Conseil général
- 3.3. Du 29.05.2013, de M. Anthony Von Allmen et consorts (PLR) : Pour un développement durable et intelligent des futurs quartiers
- 3.4. Du 23.02.2017 : 17-901 de Mme Dominique Andermatt-Gindrat et consorts (PS) : Mise sur pied d'une commission de la santé intercommunale au niveau du district
- 3.5. Du 16.06.2017 : 17-904 de Mme Corine Bolay Mercier et consorts (PS): Personnes en situation de handicap mal barrées au Locle
- 3.6. Du 27.05.2020 : 20-904 De MM. Lobsang Blanchard et Jean-Marie Rotzer, POP : Redonner vie au marché
- 3.7. Du 24.02.2021 : 21-901 De Mme Céline Dupraz et consorts (POP) : Proposition d'une prime de domiciliation pour le personnel communal
- 3.8. Du 28.04.2021 : 21-903 De M. Vivian Bologna et consorts (POP) : Pour le développement de l'offre extrascolaire en faveur de la Jeunesse des Brenets
- 3.9. Du 28.04.2021 : 21-905 De M. Stéphane Reichen et consorts (PS) : Pour un plan de relance en faveur des acteurs locaux : accompagnons la sortie de la crise pandémique !
- 3.10. Du 31.03.2022 : 22-901 De Mme Caroline Erard et consorts (Les Verts) : Il est grand temps pour les vélos
- 3.11. Du 25.05.2022 : 22-902 De M. Gaëtan Dubois et consorts (PLR) : Arborons les armoiries de notre commune fusionnée dans notre salle du Conseil général
- 3.12. Du 22.02.2023 : 23-901 intercommunale des groupes PLR du Locle et de La Chaux-de-Fonds, de M. Gaëtan Dubois et Mmes Corinne Schaffner, Evelyne Von Allmen, MM. Alain Krebs, Anthony Von Allmen, Nicolas Aubert, François Chopard, François Schaffner, Gérard Pulfer, Jean-Philippe Jequier, Michel Rosselet, Michel Zurbuchen, Philippe Zbinden, Pierre Surdez, Peter Spahr, Valentin Von Allmen (PLR) : Médecins scolaires : Opportunités aux services de la santé de La Chaux-de-Fonds et du Locle
- 3.13. Du 26.04.2023 : 23-902 De M. Vivian Bologna et Mmes Anne-Lise Debets, Suzanne Zaslowski, Stéphanie Hügli, Céline Dupraz et MM. Lobsang Blanchard, Hans-Peter Renk, Cyprien Baba, Raphaël Resmini, Jean-Marie Rotzer, Théo de la Reussille (POP) : Pour des places de jeux modernes
- 3.14. Du 28.09.2023 : 23-904 De M. Vivian Bologna et M. Jean-Marie Rotzer (POP) : Pour une amélioration de l'offre des transports publics

- 3.15. Du 28.09.2023 : 23-905 Interpartis (POP par M. Vivian Bologna, PS par M. Stéphane Reichen, Les Verts par M. Romain Vermot) : Pour une vraie qualité de vie dans le Quartier-Neuf
- 3.16. Du 26.10.2023 : 23-907 De Mme Anne-Catherine Frutschi Lancaster et Mmes Martine Sieber, Joëlle Eymann, MM. Gérard Santschi, Stéphane Reichen, Pascal Wurz (PS) : Pigeonnier
- 3.17. Du 26.10.2023 : 23-908 De Mme Caroline Erard et Mmes Priscille Hösli, Ornella Galvani, MM. Romain Vermot, Joël Galvani, Cyril Tissot (Les Verts) : Vous reprendrez bien un peu de sport ?
- 3.18. Du 14.12.2023 : 23-909 De Mme Céline Dupraz et MM. Vivian Bologna, Jean-Marie Rotzer (POP) : Et si on valorisait davantage notre ville jumelée Gérardmer ?
- 3.19. Du 20.03.2024 : 24-903 De Mme Joëlle Eymann et Mmes Martine Sieber, Anne-Catherine Frutschi Lancaster, MM. Gérard Santschi, Pascal Wurz (PS) : Piste cyclable et chemin de mobilité douce
- 3.20. Du 20.03.2024 : 24-904 De M. Vivian Bologna et MM. Hans-Peter Renk, Cyprien Baba (POP) : Pour une meilleure sécurité des piétons
- 3.21. Du 20.03.2024 : 24-901 De M. Alain Krebs et Mmes Evelyne Von Allmen, Corinne Schaffner, MM. Gaëtan Dubois, Philippe Zbinden, Michel Zurbuchen, Peter Spahr, Michel Jequier, Jean-Philippe Jequier, William Buirette, François Chopard, Gérard Pulfer, François Schaffner, Valentin Von Allmen, Pierre Surdez, Michel Rosselet, Nicolas Aubert (PLR) : Centrale solaire des Granges, utopie ou réel potentiel énergétique ?
- 3.22. Du 13.11.2019 : 19-902 De M. Gérard Santschi et consorts (PS) : Cabane pour grillade
- 3.23. Du 28.04.2021 : 21-904 De Mme Priscille Hoesli et consorts (Les Verts) : Petite route de campagne ou rallye de Corse ?
4. Postulats
 - 4.1. Du 10.12.2013, déposé dans le cadre de l'examen du budget 2014, postulat du groupe PLR par M. Claude Dubois : Pour une redistribution des impôts des personnes physiques sur la base de la redistribution des personnes morales
 - 4.2. Du 28.03.2018, déposé dans le cadre de la discussion du rapport 18-4603 à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 162'000.- pour la mise aux normes du restaurant de la piscine-patinoire, postulat du PS par M. Gérard Santschi : Rénovation des WC du restaurant de la piscine-patinoire
 - 4.3. Du 23.06.2021, déposé dans le cadre de l'examen des comptes 2020, interpartis (PS par Mme Corine Bolay Mercier, Les Verts par M. Romain Vermot, POP par M. Jean-Marie Rotzer) : Quelle place pour les femmes dans les activités sportives ?
 - 4.4. Du 29.09.2022, déposé dans le cadre de l'examen du rapport relatif à la réglementation sur l'assainissement des eaux (22-4103), du groupe PLR par M. Gaëtan Dubois : Etude de l'impact de la nouvelle réglementation sur l'assainissement des eaux sur l'attractivité résidentielle, les propriétaires et les entreprises
 - 4.5. Du 21.06.2023, déposé dans le cadre de l'examen des comptes 2022, de M. Gérard Santschi et Mmes Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Joëlle Eymann, Martine Sieber, MM. Stéphane Reichen, Pascal Wurz (PS) : Demande d'étude pour la création de nouveaux vestiaires à la Patinoire du Communal

- 4.6. Du 23.11.2023, déposé dans le cadre du rapport 23-4607 à l'appui d'une demande de crédit d'investissement de Fr. 2'078'000.- pour le réaménagement de l'esplanade de la gare CFF et la réfection de la partie est de la rue de la Gare de Fr. 400'000.- pour la reprise du réseau de canalisations, de M. Gaëtan Dubois et Mme Corinne Schaffner, MM. Philippe Zbinden, Gérard Pulfer, François Schaffner, Michel Jequier, François Chopard, Michel Zurbuchen, Nicolas Aubert, Jean-Philippe Jequier (PLR) : Pour des aménagements qui s'intègrent aux nouvelles évolutions futures
- 4.7. Du 14.12.2023, déposé dans le cadre du rapport 23-4103 relatif au statut du personnel, interpartis (PS par M. Gérard Santschi, Les Verts par M. Romain Vermot, POP par Mme Céline Dupraz) : Mesure transitoire rétroactive de 3 à 5 ans à l'article 137
- 4.8. Du 10.12.2014, déposé dans le cadre de la discussion du budget 2015, Postulat du PLR par M. Michel Zurbuchen : Malpierres supérieures et la suite...
- 4.9. Du 11.12.2024, déposé dans le cadre du rapport 24-304-305) relatif au budget 2025, de Mme Dominique Breguet et Mmes Bernadette Jaques, Karen Kinkel, Corinne Schaffner, Evelyne von Allmen, Martine-Eliane Donzé, MM. Nicolas Aubert, Alain Krebs, Vincenzo Trugli, François Schaffner, Gaëtan Dubois, Théo Dänzer, Pierre Surdez, Philippe Zbinden, François Chopard, Michel Jequier, Michel Rosselet, Alexandre Jacot, Nicolas Zaugg, Gabriel Gaffiot (PLR-VL) : Quel avenir pour le parc du Château des Monts ?
- 4.10. Du 03.03.2009 lors de la séance commune des Conseils généraux de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle, déposé dans le cadre de la présentation du contrat d'agglomération du Réseau des 3 villes, des groupes socialistes des 3 villes : Pour une meilleure utilisation des transports publics : introduction de la règle du "prendre avec"
- 4.11. Du 20.02.2020, déposé dans le cadre du rapport de commission intercommunale occasionnelle chargée d'élaborer une convention de fusion entre les communes du Locle et des Brenets aux conseils généraux portant demande de ratification de la convention de fusion entre les communes des Brenets et du Locle, du groupe PLR par M. Gaëtan Dubois et consorts : Pour l'allongement de la ligne NoctamRUN jusqu'aux Brenets

25-4603 – Rapport à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 400'000.- pour des travaux sur les canalisations

M. Gérard Santschi, PS :

- Tout d'abord un petit message au Conseil communal : avec les changements qui ont lieu au sein du Conseil communal, nous ne savons plus vraiment qui s'occupe de quoi, et j'ai envoyé mon intervention à la mauvaise personne. Néanmoins, comme nous en avons déjà discuté, nous n'avons pas besoin de toutes les réponses ce soir, c'est surtout pour l'avenir. Vous aurez le texte complet dès demain matin, ainsi que la Chancellerie, je m'y engage.

Ceci étant dit, le groupe socialiste acceptera ce rapport, qui, une fois de plus, concerne des tuyaux. C'est avec un grand enthousiasme que nous avons examiné la présentation de l'Exécutif. Nous retenons que la Commune avance dans le système séparatif, mais nous peinons encore à y discerner de véritables plans d'ensemble et plans financiers.

Nous aimerions que, pour les attendus prochains rapports, ceux-ci se rapprochent des documents que nous recevons chaque année dans le cadre des travaux sur les conduites d'eau potable : bilan et valeur du réseau, bilan et valeur des installations techniques, ce genre de choses. Cela nous permettrait d'avoir une vision peut-être un petit peu plus globale.

Nous avons pris note du PLT en page 1 du rapport, mais, au final, qui décide des chantiers à entreprendre en cas de divergence entre les différents services techniques publics et privés ou parapublics ?

D'autre part, les sommes engagées chaque année sont-elles suffisantes, ou faudra-t-il, à terme, dépenser plus, et combien ? Nous attendons un ordre de grandeur, pas le chiffre exact.

Nous avons un peu l'impression que l'on devrait aussi entreprendre ces travaux par secteur, plutôt « qu'un petit peu partout en ville », sans véritable résultat tangible sur les eaux claires qui sont ainsi envoyées ailleurs qu'aux stations d'épuration. Le pourcentage d'eaux claires envoyées ailleurs qu'aux stations d'épuration que nous gagnons chaque année nous satisferait, par exemple. Il ne nous semble pas avoir trouvé ce type de renseignement dans le rapport.

Enfin, il nous semble qu'un glossaire devrait figurer, à l'avenir, dans ce type de rapport – même si parfois les termes sont expliqués dans le rapport lui-même – ceci pour l'ensemble des dicastères. Cela arrangerait un certain nombre de conseillers généraux, dont je fais partie. A ce propos, je citais précédemment le *PLT* : tout le monde sait-il de quoi il s'agit ? Nous répétons que nous accepterons le rapport et son arrêté.

M. François Chopard, PLR-VL :

- Le groupe PLR-VL remercie le Conseil communal pour l'élaboration de ce rapport. Nous saluons les investissements présentés dans ce rapport, qui ont pour but d'entretenir le réseau de canalisations et de poursuivre le développement de la mise en séparatif afin de décharger nos STEP.

Dans la conclusion du rapport, il est fait mention que des réflexions sont en cours afin d'installer des dispositifs tels que le *Downstream Defender* pour traiter les eaux de ruissellement. Nous saluons cette démarche, qui a pour but d'améliorer le traitement des eaux de ruissellement avant leur rejet dans le milieu naturel, en réduisant leur teneur en métaux lourds et en hydrocarbures. Le groupe PLR-VL acceptera le rapport et son arrêté.

DU 29 AVRIL 2025

M. Vivian Bologna, POP :

- Les autres groupes ont largement apporté des informations et des interrogations auxquelles nous nous joignons. Le POP soutiendra ce rapport et son arrêté à l'unanimité.

Mme Catherine Jeanneret, directrice du Dicastère de l'Urbanisme, des Infrastructures, de la Mobilité et de l'Éducation (DUIME) :

- Je vous remercie tout d'abord de l'acceptation de ce rapport, de vos commentaires et de vos questions.

Concernant cette demande de crédit, j'aimerais encore appuyer l'importance de ces canalisations, de l'entretien de notre réseau et de la mise en route du système séparatif, qui va vraiment nous permettre de moins charger notre station d'épuration – *STEP*, si je peux me permettre, pour ceux qui n'auraient pas compris, mais nous ferons mieux dans le prochain rapport, je vous le promets.

Ce qui est aussi très important – et qui arrivera bientôt, ces prochaines années – c'est de savoir comment nous allons traiter ces eaux claires. En effet, on sait que désormais les eaux claires vont aller directement dans les rivières. Elles peuvent être chargées de PFAS – nous en entendons beaucoup parler en ce moment – qui sont une pollution microscopique, que nous ne voyons pas forcément, et qui devra aussi être traitée ces prochaines années : nous ne pouvons pas récupérer l'eau des routes, qui est pleine de résidus de pneus, et l'envoyer directement dans la rivière. A futur, nous aurons donc des installations qui permettront de filtrer ce genre de pollution. Nous nous tenons au courant des dernières technologies, et vous informerons en temps voulu, bien sûr.

Ce qui est également important, ce sont les moyens et les incidences financières. Dans les tableaux figurant dans le rapport, nous n'avons indiqué que de 20 % de subvention, alors que nous pouvons demander un maximum de 40 %.

Il est vrai que nous sommes un peu sur la réserve, car la subvention n'est accordée que pour les canalisations des eaux claires. Nous n'obtenons pas de subvention sur une canalisation à refaire. C'est notre expérience qui nous permet de dire que l'on va pouvoir obtenir ce montant-là.

En conclusion, nous avons quand même précisé quelques chiffres : nous avons 132 km de canalisations au Locle et 18 km aux Brenets, ce qui n'est pas rien. Au niveau des réseaux, cela ne se voit peut-être pas très bien sur les schémas, mais nous avons 44 % de réseaux mixtes au Locle et 28 % aux Brenets. Il reste donc encore des travaux à réaliser au niveau des séparatifs.

Il serait effectivement bien plus idéal de travailler d'abord au centre-ville – puisque c'est de là que nous allons pouvoir directement arriver à la *STEP* – puis de monter en fonction du quartier et de se raccorder au système séparatif. Malheureusement, ce n'est pas aussi facile, puisque nous ne sommes pas tout seuls à creuser la route, comme vous l'avez bien dit : nous devons notamment nous adapter aux gros travaux du CAD qui passe en ville.

Quelques précisions sur le déroulement des travaux du CAD : nous aimerions avoir la pression maximum, bien sûr, mais Viteos va décider de mettre le CAD aux endroits où les gens sont d'accord de l'avoir. S'il n'y a pas assez de propriétaires qui veulent se raccorder au CAD dans une rue particulière, Viteos va aller ailleurs. Les propriétaires qui auraient nouvellement installé une chaudière vont peut-être attendre 15 ans avant de passer au CAD au lieu de réinstaller une nouvelle chaudière. C'est tout un jeu entre les différents intervenants.

DU 29 AVRIL 2025

D'ailleurs – sans vouloir faire de la publicité directe pour Viteos – la société vient de sortir une carte interactive sur laquelle on peut voir où le CAD va passer ces prochaines années. Si vous êtes intéressés à savoir à quels endroits le CAD va passer avant de changer votre chaudière, vous pouvez aller regarder sur le site internet de Viteos. C'est intéressant.

Cela me permet de rebondir pour dire que ces nouveaux outils informatiques nous permettront aussi de mieux nous coordonner, et de nous positionner pour avancer plus rapidement avec notre stratégie de séparatif aux points les plus importants. D'ailleurs, je pense que ce sera l'un des premiers travaux que pourra fournir notre futur ingénieur civil qui arrivera peut-être dans notre service.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Joëlle Eymann**, soumet au vote **la prise en considération du rapport 25-4603**, laquelle est **acceptée à l'unanimité**.

Soumis au vote, **l'arrêté concernant un crédit de Fr. 400'000.-** pour des travaux sur les canalisations est **accepté à l'unanimité**.

ARRETE

concernant un crédit de Fr. 400'000.- pour des travaux sur les canalisations

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu le règlement communal sur les finances du 25 juin 2015, ainsi que l'arrêté de sanction du
Conseil d'État du 26 août 2015,
Vu le rapport du Conseil communal du 9 avril 2025,

Arrête :

- Article premier.- Un crédit de Fr. 400'000.- (sans TVA) est accordé au Conseil communal pour des travaux sur les canalisations.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher Fr. 80'000.- de recettes, portant ainsi à Fr. 320'000.- le montant net finalement à la charge de la ville du Locle.
- Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 4.- La dépense sera portée au compte : 100970/50320.00
- Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 5 %.
- Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

25-4702 – Rapport d’information concernant le programme de législature 2024-2028

M. Cyprien Baba, POP :

- Le groupe POP remercie le Conseil communal de nous avoir soumis ce nouvel outil de communication et de marketing, à travers lequel il esquisse les grands axes de sa politique pour les quatre prochaines années.

Au terme de l’analyse de ce document – qui se veut stratégique – du Conseil communal, nous avons relevé quelques points de satisfaction et de réprobation.

Les points de satisfaction

Le groupe POP estime que les objectifs de la législature, de façon générale, sont intéressants, notamment en termes d’accélération de la transition énergétique et de valorisation des ressources locales, en utilisant, par exemple, le bois local pour alimenter le chauffage à distance. La volonté de fédérer les agriculteurs pour développer un projet de biogaz est également appréciée.

Enfin, le POP salue toutes les initiatives mises en œuvre pour rendre le quotidien des Locloises et Loclois agréable où, je cite, « chacun peut trouver sa place ».

Deux points ont suscité quelques réactions critiques. Le premier concerne le développement de l’habitat : le groupe POP estime que la rénovation du parc immobilier de la Commune est insuffisamment mise en valeur. En outre, du côté de la mobilité, nous notons une certaine récurrence de l’idée de parking : le groupe POP est conscient des implications liées au contournement de la ville du Locle, mais s’interroge quant au besoin d’augmentation des places de parc en plein centre-ville. Nous avons quelques propositions et des pistes de réflexion, que nos commissaires se feront le plaisir de soumettre à la Commission ATUEE lorsque celle-ci abordera cette thématique.

Les points de réprobation

En page 15 de ce document, le Conseil communal exprime sa volonté d’adapter certaines prestations et subventions aux politiques cantonales et fédérales. La langue de bois montre clairement les intentions du Conseil communal.

Par ailleurs, le groupe POP observe avec regret que les différentes initiatives cantonales de la droite, qui feront baisser les recettes fiscales communales, sont un frein aux ambitions de notre Commune.

Pour terminer, notre groupe tient à réaffirmer son attachement viscéral à la solidarité, qui permet de garantir la paix sociale et de préserver la dignité de certaines composantes de notre chère commune.

Mme Corine Bolay Mercier, PS-VERTS :

- Le groupe PS-VERTS attendait ce programme de législature avec impatience. Un programme de législature, c’est un peu la liste des envies : il décrit ce qu’un Exécutif veut réaliser dans l’idéal.

Les neuf axes sont composés – ou regroupés – en trois chapitres. A vrai dire, deux chapitres, le premier, « Vivre et s’épanouir au Locle », et le dernier, « Préserver, innover, respirer », regroupent beaucoup d’idées auxquelles notre groupe souscrit. Par contre, le chapitre « Avancer avec responsabilité », centré sur les finances, a soulevé de nombreuses critiques dans notre groupe. J’y reviendrai à la fin de mon intervention.

Les projets auxquels nous souscrivons dans ce programme de législature sont les suivants :

- œ Accueillir de nouveaux habitants et retenir les habitants actuels, grâce à un réseau de structures d'accueil para- et préscolaire développé.
- œ Repenser la ville en fonction des écoles qui se sont implantées et qui vont s'implanter sur notre territoire, notamment avec l'arrivée de la HES.
- œ Promouvoir le sport et la santé.
- œ Faire du lac des Brenets un véritable espace de loisirs.
- œ Valoriser le patrimoine accessible grâce à un billet commun pour les musées.
- œ Faire rayonner Le Locle grâce au tourisme et à la culture.

Bref, beaucoup d'idées auxquelles nous souscrivons.

Pour notre groupe, il manque toutefois un plan financier, pour voir si ces idées phares seront vraiment réalisées. A ce stade, ce sont des déclarations d'intention, sans véritable description d'actions concrètes. C'est, me direz-vous, le propre d'un programme de législature. Certes. Mais il manque tout de même quelques estimations.

Dans ce programme, par exemple, de nombreux projets sont mis en avant, comme en ce qui concerne la piscine, la patinoire, les infrastructures de traitement des eaux usées, la convivialité de la ville, la mobilité douce, etc. Il est vrai qu'à ce jour, ces projets accusent un retard inquiétant. Combien de milliers, combien de millions seront-ils investis réellement dans ces projets ? Quels sont les véritables coûts associés ?

En comparaison, par exemple, avec la Ville de Neuchâtel – qui a aussi un programme de législature – les montants des projets sont associés aux différents projets, ce qui permet au Législatif de se prononcer sur une vision un peu plus concrète.

Nous attendrons donc les rapports pour avoir une vision claire, non seulement au niveau financier, mais aussi au niveau des délais, de la temporalité, puisqu'il n'y a pas grand-chose qui est décliné dans le temps : c'est pour les quatre ans à venir, c'est tout ce qui est dit.

Ceci dit, la promesse de nouvelles infrastructures et d'un avenir prospère pour la ville est belle. Néanmoins, il nous semble qu'il y a des freins à cela. Prenons, par exemple, l'école aujourd'hui au Locle. Le programme le dit d'emblée : « L'attractivité d'une ville repose sur un équilibre entre cadre de vie, dynamisme économique et offre de services adaptée », précisément.

Notre groupe estime que l'offre au niveau de l'école n'est pas adéquate aujourd'hui, notamment en ce qui concerne des petites classes ou les classes de niveaux 1 et 2. Le manque de places est criant, en tout cas selon ce qui nous est relaté. Il semble qu'il y ait parfois 22 élèves par classe, avec, selon nos informations, un seul appui à l'enseignant, ce qui est notoirement insuffisant.

Qu'en est-il de l'école de la rue du Midi, fermée il y a quelques années ? Nous aimerions donc savoir si ces classes seront ouvertes ces prochaines années et combien de nouvelles classes seront disponibles dans un avenir proche. On parle d'offre de services adaptée...

Autre point d'interrogation pour nous : le positionnement de la Ville par rapport à la culture. La Ville affirme son ambition de se positionner comme acteur culturel incontournable, profitant de l'effervescence 2027 pour renforcer son attractivité. Parfait ! On applaudit des deux mains. Cela signifie-t-il que les coupes dans la communication des musées s'arrêteront ?

Pour notre groupe, certains points manquent dans ce programme de législature, ou pourraient être plus développés. Par exemple, l'implication des associations et des entreprises au bien-être collectif. Le bénévolat des associations représente un atout essentiel pour notre collectivité et leur rôle doit être reconnu, intégré dans les discussions que la Commune va mener concernant ce programme de législature.

L'autre point, je viens de le dire, est l'implication des entreprises. Il est impératif qu'elles soient davantage incluses dans les discussions et les consultations, afin qu'elles puissent participer plus activement au développement de notre ville, à la vie culturelle, associative, que ce soit par du sponsoring, du bénévolat ou de toute autre manière. Pour nous, les entreprises devraient contribuer – ou devraient pouvoir contribuer – davantage au développement de la région.

Enfin, et pour terminer, passons au chapitre le plus discutable pour nous : celui nommé « Avancer avec responsabilité », le chapitre 2 du programme de législature. Le Conseil communal évoque, dans ce chapitre, les termes d'« optimisation des charges », de « maîtrise des charges », ou encore de « gestion financière responsable (...) pour garantir à la ville du Locle les moyens de ses ambitions et lui permettre d'importants investissements. » Je viens de citer une partie du programme.

On lit que beaucoup de charges coûtent, notamment dans le domaine social, qu'il faut être responsable. Pour nous, *être responsable* signifie *prendre soin* de toute la population, y compris celle dans le besoin. Ceci d'autant plus lorsque les finances vont bien, comme c'est le cas aujourd'hui. Les comptes affichent un bénéfice, et le Conseil communal nous laisse entendre qu'il va couper pour être responsable. C'est insensé !

Pour nous, à l'inverse, défaire des prestations importantes pour la population dans le besoin n'est pas responsable. Le Conseil communal écrit que certaines prestations ne sont pas offertes ailleurs. Certes. A l'inverse, d'autres prestations sont offertes ailleurs, alors qu'elles ne sont pas offertes en ville du Locle : je prends l'exemple de la Ville de Neuchâtel, qui subventionne bien plus largement les transports publics pour les jeunes et pour les personnes à l'AVS. Comparons donc ce qui est comparable.

Au final, notre groupe PS-VERTS trouve que c'est un programme de législature enfin mis en avant pour la commune : l'objet est beau, certains passages nous convainquent, mais, du fait qu'il manque des chiffres, certains chapitres ne nous conviennent pas. Nous attendrons avec impatience les rapports y relatifs pour voir si ce programme de législature va réellement être réalisé.

M. Gaëtan Dubois, PLR-VL :

- Le tant attendu plan de législature est enfin arrivé dans nos boîtes aux lettres. En préambule, nous pouvons déjà dire que cela fait du bien d'en avoir un, l'exercice n'ayant pas été reconduit depuis plusieurs années.

Nous avons donc, entre les mains, un bel objet, bien réalisé : les images sont attrayantes, et le graphisme utilisé donne envie de se plonger dans cet ouvrage. Nous pouvons donc déjà dire que la forme est réussie. Reste à juger le fond.

Pour parler du fond, je ne dirai pas *lettre a)*, *lettre b)*, mais je vous propose de considérer deux points de vue : tout d'abord celui d'un·e citoyen·ne, ensuite celui d'un conseiller général. Commençons par le premier.

Ce plan de législature est vendeur et il fait envie. Il synthétise efficacement les grands projets à venir, mais en n'occultant pas les défis à relever. Outre le graphisme – bien réalisé, comme je l'ai déjà dit – ce plan donne une direction générale, tout en étant agrémenté d'idées concrètes. Nous sommes particulièrement satisfaits de voir que le concept du pass culturel sera enfin instauré. Nous sommes également satisfaits qu'une plateforme indiquant les terrains disponibles sur la commune sera mise en place. Tout est très digeste, et il est certain qu'un concitoyen – ou même un futur citoyen – saura s'y retrouver.

Néanmoins, c'est peut-être là qu'un·e conseiller·ère général·e restera sur sa faim, en raison du manque de profondeur sur certains aspects.

En effet, nous aurions aimé voir plus d'informations sur certains points, comme, par exemple, la vision du Conseil communal sur la diversification de notre économie. Il s'agit certes d'une prérogative surtout cantonale, mais elle reste pour le moins essentielle pour notre Commune, tant au niveau de ses finances que pour préserver les emplois en cas de crise.

Aussi, nous sommes heureux de voir que le Conseil communal met en avant le besoin d'attirer de nouveaux habitants. Cependant, il aurait été intéressant de voir la thématique de l'accès aux médecins et aux soins développée dans ce projet : cette dernière devient de plus en plus préoccupante pour nos régions périphériques.

Enfin, toujours en tant que conseiller général, il aurait également été intéressant de pouvoir connaître les volontés du Conseil communal quant à l'avenir de l'administration communale : celle-ci doit-elle être redimensionnée, certaines de ses tâches externalisées ou, à l'inverse, notre Commune dispose-t-elle de toutes les compétences nécessaires à la réalisation des gros projets annoncés ? Voici des problématiques que notre œil de conseiller-ère général-e aurait aimé voir ressortir.

Mais soyons clairs : l'exercice du plan de législature n'est pas un exercice simple. Malgré ces quelques manquements, nous pouvons dire que le Conseil communal l'a relevé de manière très satisfaisante. Tellement satisfaisante que nous espérons que notre Autorité exécutive capitalisera sur ce bon travail en communiquant autour de celui-ci. Sauf erreur de ma part, les autorités vaudruziennes avaient même organisé une conférence de presse, qui avait permis de faire connaître leur travail dans les journaux. Voici peut-être une source d'inspiration.

Car des projets sont là, et ce plan nous rappelle aussi à nous, Législatif, que des investissements colossaux auront lieu ces prochaines années, et que notre Ville devra être prête à les supporter, que ce soit financièrement, mais aussi humainement pour nos services.

Les discussions sur les prochains budgets auront une toute autre profondeur grâce à ce plan de législature, et nous pouvons déjà être sûrs – quelle que soit la couleur des prochains chiffres – que des efforts seront nécessaires de chaque côté de cet hémicycle.

Mais revenons à notre plan de législature : le groupe PLR-VL remercie le Conseil communal pour son gros travail sur cet objet politique qui manquait à notre Commune. Il s'agit d'un bel objet de communication, et nous espérons qu'il sera mis en avant. Rappelons également que *plan* de législature signifie aussi *bilan* de législature, et nous avons hâte de voir le progrès réalisé dans trois ans déjà.

M. Anthony von Allmen, président du Conseil communal :

- Ce programme de législature s'inscrit un peu *dans une rupture* entre ce qui se faisait avant et ce qui se fait maintenant au niveau de l'Exécutif. Vous l'avez dit, nous avons eu plusieurs législatures sans programme de législature : cela ne permettait pas de donner la parole au Conseil général sur les objectifs et les ambitions du Conseil communal.

Le Conseil communal a décidé d'établir ce programme de législature afin de présenter ses ambitions, ses objectifs, pour montrer dans quelle direction il voulait emmener la Ville dans quelques années, en fin de législature et plus loin.

Cette volonté de travailler avec le Conseil général, de travailler de manière ouverte, implique aussi un lien de confiance avec le Conseil général. Nous rappelons ici au Législatif que ce qui se dit en commission reste en commission jusqu'à ce que l'Exécutif le rende public. Pour nous, c'est un élément important. On a parlé des comptes : à notre sens, cette insinuation n'est pas admissible ce soir, et nous vous rappelons que le secret de commission est inscrit dans la loi.

Pour ce qui est de ce programme de législature, le Conseil communal a décidé d'en élaborer un afin de poser les bases de la politique qu'il entend mener au cours des prochaines années.

Ce document est le fruit d'une longue réflexion du Conseil communal, qui s'est réuni à plusieurs reprises afin de matérialiser des idées : nous avons essayé de les rendre digestes dans un document de quelques dizaines de pages.

Ce document n'a pas de caractère décisionnel, à ce stade, vous l'avez dit. Il n'a pas non plus un caractère financier : ce n'est pas un PFT – un plan financier – à long terme. Ce n'est pas la même chose que les programmes de législature que l'on avait à l'époque sous le MCH1, qui étaient accompagnés d'un plan financier. Le document qui vous est présenté ce soir est donc une *boussole* politique, un outil de travail, tant pour l'Exécutif que le Législatif et, bien entendu, les services communaux. Ceux-ci pourront utiliser ce document pour orienter leurs projets durant ces prochaines années.

Ce document doit aussi permettre de positionner notre Ville : c'est un outil de marketing, que nous allons également utiliser dans le cadre de nos relations avec nos partenaires – par exemple les bailleurs de fonds – pour leur montrer quelles sont les ambitions de la Ville durant ces prochaines années, en espérant que ces derniers aient envie de nous suivre le plus longtemps possible.

Dans les grandes lignes, le Conseil communal a souhaité travailler sur trois axes : l'attractivité, les finances et l'environnement, ce que nous avons autour de nous. Ces trois thèmes ont été enjolivés pour donner naissance à trois chapitres.

Le premier, « Vivre et s'épanouir au Locle », traite de l'attractivité dans les grandes lignes – résidentielle, au niveau de la qualité de vie, etc. – par rapport aussi au tourisme, à la culture, etc.

Le deuxième thème – qui a l'air de faire couler un petit peu d'encre de votre côté – est la partie *finances*, traduite ici par « Avancer avec responsabilité » : elle parle de la maîtrise des dépenses, de la nécessité de freiner l'endettement, de juguler la hausse de l'endettement, pour pouvoir investir pour demain et réaliser les grands projets que nous attendons toutes et tous pour notre ville.

Finalement, le thème de l'environnement – « Préserver, innover, respirer » – parle de transition énergétique, de valorisation des ressources locales, de la manière dont le Conseil communal voit la production d'énergie dans notre commune, par exemple. Il parle aussi du développement des infrastructures, que ce soit au niveau de l'eau potable ou au niveau des eaux usées – vous savez que nous avons de gros projets, nous en avons parlé précédemment – ainsi que du projet de STEP dont nous faisons mention dans ce document. Il est l'un des grands projets d'infrastructures de ces prochaines années, avec, bien entendu, le projet de piscine couverte, dont nous parlons plus en détail au niveau de la partie *attractivité de la commune*.

Il y a également un aspect *mobilité*. Vous savez que nous n'avons pas forcément toutes les clés en main concernant la mobilité : il est difficile d'établir de nouvelles lignes de bus, de nouveaux arrêts de bus, mais nous nous y attelons de notre côté.

Nous n'allons pas aller plus en détail dans ces mesures. Je laisserai mes collègues compléter ou répondre à d'autres questions de détail qui les concernent peut-être davantage. Si certains souhaitent réagir par la suite, je réponds volontiers. Néanmoins, il faut dire que ce programme de législature est un gros boulot. Nous sommes heureux qu'il rencontre globalement l'approbation du Conseil général, en tout cas pour une part. Il est vrai que nous faisons de la politique et, en tant qu'Exécutif, notre but est de faire avancer la Ville. Il va falloir que nous nous mettions autour d'une table et que chacun mette un petit peu d'eau dans son vin. C'est notre objectif durant cette législature : arriver à faire en sorte que se parlent les deux blocs, que nous avons vus s'opposer ce soir et être départagés par la présidence du Conseil général. Nous allons devoir faire dialoguer ces deux blocs, et c'est la volonté du Conseil communal.

Faire dialoguer les blocs signifie que chacun va devoir se mettre d'accord sur des objectifs, sur des directions, puis essayer ensuite de se rapprocher pour trouver un chemin.

Ce n'est pas facile. Aujourd'hui, nous sommes dans une situation aussi difficile en termes économiques, vous le savez, avec la conjoncture internationale, avec le marché de l'horlogerie qui n'est pas au beau fixe. Il y aura donc des répercussions sur l'emploi, sur les recettes fiscales. Des évolutions au niveau fédéral ou cantonal vont aussi avoir des impacts. Nous devons être attentifs à l'évolution de ce qui se passe autour de nous.

Durant ces trois prochaines années – la législature étant déjà entamée de pratiquement 9 ou 10 mois – nous avons vraiment l'ambition de réussir à définir un chemin et d'améliorer notamment les finances – mais pas uniquement – et d'arriver à dégripper la machine pour trouver une solution.

Aujourd'hui, le Conseil communal est attentif à chaque dépense, attentif au respect des équilibres. Quelqu'un a parlé de *langue de bois* : nous n'avons pas voulu faire de la langue de bois. Dans un programme de législature, nous devons donner des directions sans donner de mesures trop strictes : il a eu le mérite d'être mûri, réfléchi, et certaines choses vont être conservées, d'autres vont être abandonnées. Le Conseil communal n'a pas voulu arriver avec des mesures définissant ce que nous allons faire durant cette législature en termes de finances, d'environnement et d'attractivité, et qu'elles soient posées en bloc.

L'idée est réellement d'arriver à faire mûrir, à trouver un chemin commun, comme je vous l'ai dit. Le Conseil communal a l'impression d'avoir réussi, dans ce programme de législature, à faire un exercice d'équilibriste qui n'est pas facile, avec un constat : nous devons regarder les choses en face, sans se dire que tout va bien dans le meilleur des mondes en posant les pieds sur le bureau et en se disant que l'on verra bien ce qui se passe. Nous avons une responsabilité qui est de trouver des solutions, d'améliorer les choses aussi pour les générations futures. C'est dans cette optique que le Conseil communal a travaillé. Et c'est ainsi qu'il entend travailler avec vous durant ces prochaines années pour arriver à matérialiser ce qui se trouve dans ce programme de législature, afin que cela convienne évidemment au plus grand nombre et que nous arrivions à faire avancer notre commune.

Ainsi, nous vous remercions de l'accueil globalement favorable de ce programme de législature. Il y a encore beaucoup à faire en termes d'aménagement du centre-ville : il y aura bien sûr des discussions en commission. Néanmoins, il faut quand même s'attendre à ce que notre centre-ville évolue, que des choses se modifient.

Il y a du travail, et je pense que ce sera une législature passionnante, afin d'envisager, avec le Conseil général et le Conseil communal, comment nous voulons redessiner notre ville. Nous sommes vraiment en train de faire quelque chose d'assez incroyable : penser à devoir préparer cette ville pour l'ouverture du tunnel. Il y a un immense enjeu, en termes de finances, mais aussi en termes de collaboration entre les autorités, avec la population, avec les acteurs du centre-ville, les acteurs économiques et associatifs. Nous sommes bien conscients de tous ces éléments. Il est vrai que nous aurions peut-être pu leur faire un petit peu plus de place dans le programme de législature. C'est un élément que nous voulons bien entendre.

Toutefois, il est vrai que c'était un premier exercice après plusieurs années sans programme de législature, et nous espérons qu'il sera un petit peu mieux à chaque fois que nous en referons un. C'est l'objectif du Conseil communal, mais nous sommes satisfaits du document que nous vous présentons, et nous espérons qu'il pourra être une boussole politique pour le Conseil communal et pour le Conseil général au cours de ces prochaines années.

DU 29 AVRIL 2025

Je crois avoir répondu à toutes les questions. Mes collègues pourront compléter cas échéant. Le document fait 25 pages, je crois. C'est compliqué d'avoir trop de mesures : si nous étions venu avec un document plus épais, je pense que nous aurions perdu une partie du Conseil général. Nous avons aussi essayé d'être synthétiques, et quand on est synthétique, il y a toujours le revers de la médaille.

Nous espérons avoir répondu globalement à vos attentes et vous remercions de la confiance que vous accordez au Conseil communal en validant ce rapport d'information. Nous reviendrons vers vous dans les différentes commissions, car, comme je l'ai dit, c'est un travail en collaboration qui nous attend au cours de ces prochains mois et de ces prochaines années.

M. Michaël Berly, directeur du Dicastère de la Jeunesse, des Sports, de la Promotion et de la Population (DJSPP) :

- Je me permets de répondre – de par mon historique – à la question sur la rentrée scolaire 2024-2025. Pour tordre le cou à la fausse rumeur comme quoi il y aurait un manque de places dans les classes : il faut savoir que nous devons suivre les directives cantonales, à savoir une moyenne de 18 élèves au cycle 1, 19 élèves au cycle 2 et 20 au cycle 3.

Pour la rentrée scolaire 2024-2025, nous avons eu 473 élèves, 26 classes ouvertes, avec une moyenne de 18,19 élèves par classe. Nous respectons donc bien les directives cantonales à ce niveau-là.

Effectivement, des classes ont peut-être plus d'élèves, et d'autres moins, pour différentes raisons. Je peux en citer une : par rapport aux classes de la Vallée – c'est dans le GRIPPol, donc les conseils communaux de la Vallée – nous devons garantir le maintien d'un collège dans chaque commune, et ce sont parfois des classes un petit peu plus petites.

Les classes avec un plus grand effectif ont un soutien – comme vous l'avez dit – un appui supplémentaire, mais nous suivons, là aussi, les réglementations cantonales. Je pense qu'il est important de tordre le cou à cette rumeur et de spécifier cela. Nous suivons simplement les directives.

M. Cyril Tissot, PS-VERTS :

- Ce programme de législature a été défendu de manière tout à fait cohérente par le Conseil communal, notamment en soulignant la volonté de rester concis. Je dois aussi souligner que la brochure a une qualité esthétique indéniable. Est-il prévu – je ne sais pas si j'ai manqué quelque chose – que la population puisse y avoir accès aussi sous cette forme ?

M. Anthony von Allmen, président du Conseil communal :

- Pour répondre à la question de mon préopinant PS-VERTS, nous nous sommes adjoints les services d'une agence extérieure pour nous aider dans la réalisation graphique de ce document. Cette agence nous a aussi quelque peu soutenus dans l'élaboration du texte, puisque nous nous sommes retrouvés dans une situation où notre chancelier n'était plus à 100 % de ses capacités professionnelles, et nous avons dû nous faire aider sur la fin du travail.

Ce document est à disposition de la population qui aimerait en obtenir un. Il n'est pas prévu de le distribuer en tous-ménages à l'ensemble de la population. Quelques exemplaires sont disponibles à l'Hôtel de Ville : nous les mettrons volontiers à disposition. Comme je vous l'ai dit, nous allons aussi les utiliser dans le cadre de nos relations avec nos partenaires. Nous allons le décliner dans une communication ces prochains mois ou prochaines semaines sur nos différents réseaux, puisqu'il nous reste un peu de budget sur le crédit de Fr. 15'000.- voté par le Conseil communal en début d'année concernant ce programme de législature.

DU 29 AVRIL 2025

Nous allons décliner certains éléments du programme de législature sur nos réseaux pour en parler et faire en sorte que les gens se rendent compte qu'il y a ce document à disposition.

Nous allons également en parler prochainement au travers d'un article dans le cadre du partenariat que nous avons avec le journal *Le Ô*. Voilà un peu de quelle manière le Conseil communal entend profiter de ce gros travail qui a été réalisé. Bien entendu, si chaque conseiller général veut aller en chercher un ou deux exemplaires et les distribuer autour de lui, c'est volontiers qu'il peut prendre contact avec notre vice-chancelier Alain Faessler.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Joëlle Eymann**, clôt la discussion, rappelant qu'un rapport d'information présenté par le Conseil communal ne fait l'objet d'aucun vote.

25-604 – Interpellation interpartis (PS-VERTS par Mmes Yasmina Produit, Corine Bolay Mercier, Anne-Catherine Frutschi Lancaster et MM. Benoît Produit, Gérard Santschi, David Taillard, Cyril Tissot, POP par Mmes Anne Reichen, Suzanne Zaslowski et MM. Joseph Alima, Lobsang Blanchard, Vivian Bologna, Gabriel Mounchemie) : « Problèmes de gestion des remplacements et impact sur les élèves »

Mme Yasmina Produit, PS-VERTS :

- Nous entendons dire, depuis maintenant un certain temps, que plusieurs classes, à plusieurs niveaux – notamment les 9-11H – voient défiler des remplaçants. C'est souvent l'allemand qui est mis en avant : je ne sais pas si c'est parce que tout le monde se focalise sur l'allemand. Toutefois, il est vrai que, pour le suivi pédagogique des enfants, avoir pendant presque toute l'année des remplaçants qui se succèdent fait que les parents ont une vraie inquiétude que les progrès soient assurés.

Cela d'autant plus que la réglementation cantonale s'est quand même durcie il y a quelques années. Si vous n'êtes pas dans un niveau 2 pour certaines matières, vous ne pouvez pas accéder à un cursus plus académique, vous devez suivre une voie professionnelle. Si vous avez les points, mais n'êtes tout juste pas au niveau 2, vous êtes restreint. En plus, il y a quelques années, le Canton a durci les règles sur les possibilités de redoublement.

La question est de savoir ce qui peut être mis en place pour pallier ces aspects – car ils sont là – pour aider ces jeunes qui seraient à deux doigts d'être en échec ou qui seraient dans une voie qu'ils n'ont pas choisie. Ceci afin de leur permettre de choisir sereinement un avenir professionnel.

Ma question est donc : y a-t-il des choses mises en place par la Commune, en lien avec le Canton, pour permettre aux jeunes de pouvoir accéder aux filières qu'ils ont choisies ?

Mme Catherine Jeanneret, directrice du Dicastère de l'Urbanisme, des Infrastructures, de la Mobilité et de l'Éducation (DUIME) :

- Je remercie le Conseil général de l'intérêt qu'il porte au bon fonctionnement du Cercle scolaire. L'éducation est en effet un pilier fondamental de notre société et de notre commune, et il est de notre devoir d'offrir aux enfants les meilleures conditions d'apprentissage possible.

Il peut parfois sembler que les remplacements sont nombreux. Toutefois, il est important de distinguer deux types de situations : les absences de courte durée et les remplacements de longue durée.

Les absences ponctuelles – pour cause de maladie bénigne, de formation ou d'accident léger – font partie intégrante de toute l'organisation professionnelle. Elles sont généralement de courte durée et ont un impact limité sur le suivi pédagogique, le titulaire reprenant rapidement sa classe.

En revanche, les absences de longue durée demandent une organisation plus complexe. Ce fut le cas pour un enseignant des niveaux 9 à 11H durant l'année scolaire 2024-2025. Malgré les efforts mis en œuvre pour assurer la continuité, notamment en mobilisant plusieurs remplaçants successifs, cette situation a nécessité une période de décharge assurée par le chef de file, afin de garantir la continuité des apprentissages.

Dans les deux cas de remplacement, nous avons à disposition deux listes : une liste cantonale et une autre propre à notre école.

DU 29 AVRIL 2025

Concernant les soutiens scolaires, les cercles scolaires reçoivent chaque année une enveloppe d'heures attribuée par le Canton, basée sur le nombre d'élèves signalé les années précédentes. Ces heures sont réparties selon des critères bien définis et pour des mesures telles que le soutien direct en classe, l'orthophonie, l'attribution de tablettes numériques, l'allègement scolaire, etc.

Nous sommes conscients que certaines ressources humaines font actuellement défaut, ce qui complique le traitement de certaines situations sensibles : en particulier, une absence au sein du Service socio-éducatif, poste qui est en cours de repourvoirement.

Par ailleurs, un soutien supplémentaire est en cours d'organisation : un médecin scolaire interviendra désormais régulièrement à la demande, notamment pour intervenir rapidement en cas de problème, et aussi pour assurer les délégations de vaccination et mettre en place le protocole de soins, tels que pour le diabète, l'épilepsie, etc., en collaboration avec les infirmières.

En raison de l'absence prolongée de la directrice du Cercle scolaire, une organisation ad interim a été mise en place. Celle-ci assure le suivi des dossiers en cours, avec la direction adjointe, et supervise le Service socio-éducatif. Je reviendrai plus en détail sur ce point lors de l'interpellation 25-605.

Nous sommes également en lien régulier avec le SEEO, le Service de l'enseignement obligatoire. Le chef de service, M. Marguet, est informé de la situation actuelle et pourrait, cas échéant, mobiliser des ressources supplémentaires.

Enfin, dans votre interpellation, vous avez évoqué le CAPPEs – le Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires – une structure rattachée au Département de la santé, des régions et des sports. Elle propose un accompagnement aux professionnels de l'enseignement, en prévention comme en gestion de crise. Cette option n'a pas encore été sollicitée, mais reste une piste à considérer si la situation l'exige.

La présidente, **Mme Joëlle Eymann**, demande à l'interpellatrice si elle est satisfaite de la réponse du Conseil communal.

Mme Yasmina Produit, PS-VERTS :

- Je suis soulagée à défaut d'être satisfaite, contente de savoir que les choses sont prises en main. Malheureusement, je pense que nous risquons de voir une génération – ou en tout cas une catégorie de nos élèves – se voir refuser l'accès par manque de suivi, et je le regrette.

J'invite donc volontiers le Conseil communal à tout faire pour que les situations qui sont vraiment plus que limites puissent trouver des solutions acceptables, peut-être par un redoublement. Mais les élèves doivent pouvoir choisir leur voie professionnelle selon leurs envies, et pas en raison d'un problème de forces professionnelles – que j'entends très bien – au sein du Cercle scolaire du Locle.

25-605 – Interpellation interpartis (PS-VERTS par Mmes Yasmina Produit, Corine Bolay Mercier, Anne-Catherine Frutschi Lancaster et MM. Benoît Produit, Gérard Santschi, David Taillard, Cyril Tissot, POP par Mmes Anne Reichen, Suzanne Zaslowski et MM. Vivian Bologna, Gabriel Mouchemie) : « Transparence et communication autour du changement de dicastères »

Mme Yasmina Produit, PS-VERTS :

- La communication du Conseil communal qui nous est arrivée par un communiqué de presse sur le changement de dicastères a amené passablement de questionnements dans la population, notamment auprès des parents.

J'ai été personnellement interpellée par plusieurs parents, qui ne comprennent pas qu'il n'y ait pas eu plus rapidement d'alerte sur une telle situation latente problématique.

Le Cercle scolaire a été malmené régulièrement et très souvent dans la presse, ce qui fait que c'est un peu gênant, en tant que conseillère générale, de savoir qu'une communication paraît encore une fois dans la presse – par le biais de l'autorité, cette fois – disant qu'il y a un changement.

Depuis, vous avez annoncé des éléments pour une suppléance ad interim, le temps de retrouver une situation plus sereine. Concernant ma question sur quels en sont les chemins, j'ai déjà un peu deviné en lisant les différentes orientations. Par contre, il n'en reste pas moins que l'ensemble des parents se sentent un peu isolé par rapport à ces communications.

Parmi le corps enseignant, une partie nous disait être au courant que cela n'allait pas bien, d'autres disaient qu'ils ne le savaient pas, n'étant pas à Jehan-Droz.

Je souhaiterais inviter le Conseil communal à vraiment faire attention à sa communication, à sa transparence, pour éviter les crispations et surtout les désagréments d'apprendre les choses par la presse.

Mme Catherine Jeanneret, directrice du Dicastère de l'Urbanisme, des Infrastructures, de la Mobilité et de l'Éducation (DUIME) :

- Merci pour cette interpellation du groupe PS-VERTS. De manière générale, une communication pertinente doit être à la fois objective et rassurante. Elle vise à transmettre une information claire, exploitable, et à permettre une progression constructive.

Sa mise en place peut nécessiter du temps, afin de prendre en compte les différentes sensibilités. Elle doit suivre un ordre précis pour garantir une information cohérente à l'ensemble des parties concernées.

Dans notre cas, une communication sur l'organisation temporaire du Cercle scolaire a été organisée en trois phases, le 24 mars : d'abord la direction adjointe, puis les services – le secrétariat, les concierges et le SSO – et enfin les enseignants. Une communication est organisée pour les parents, via le CES – le Conseil d'établissement scolaire – la semaine prochaine, incluant notamment les représentants des parents.

Pour soutenir la gouvernance de l'école, le Conseil communal a mis en place une codirection : M. Marc Renaut pour la partie pédagogique et M. Sébastien Milardo pour la partie administrative. M. Milardo a dû lever le pied assez rapidement pour raisons personnelles. Nous sommes en train d'organiser un nouveau soutien administratif. Quant à M. Renaut, il soutient pleinement la direction adjointe, ainsi que le Service socio-éducatif.

DU 29 AVRIL 2025

Il s'agit d'une période particulièrement intense pour l'école : entre les projections de classes, l'engagement des enseignants, la gestion des locaux, les activités de fin d'année et les tâches du quotidien, les équipes sont surchargées.

Mais au-delà de ces tâches opérationnelles, il est essentiel de ne pas perdre de vue notre mission première : éduquer nos enfants dans un climat bienveillant. Et cela passe aussi par le bien-être des enseignants. A ce titre, il convient de souligner l'engagement remarquable de notre corps enseignant, qui fait preuve d'un investissement exemplaire au service des élèves. Nous l'en remercions sincèrement.

Pour vous convaincre, un bel aperçu de cette implication est actuellement visible au Musée des Beaux-Arts au Locle, à travers l'exposition « Bien vivre ensemble », qui présente des dessins réalisés par les élèves du Cercle scolaire. Je vous invite à découvrir cette exposition épatante.

M. Gaëtan Dubois, PLR-VL, demande l'ouverture de la discussion, laquelle nécessite l'approbation d'un tiers de l'assemblée.

Soumise au vote, **l'ouverture de la discussion est acceptée par 35 voix**, soit plus d'un tiers des membres présents.

M. Gaëtan Dubois, PLR-VL :

- Je voulais juste profiter de l'interpellation pour réagir, car il est vrai que je suis un petit peu étonné du timing de l'interpellation, puisque l'on dit qu'il n'y a pas eu d'alerte et que l'on est étonné de la situation.

Néanmoins, il me semble, en premier lieu, que le groupe PS-VERTS avait interpellé le Conseil communal par rapport à ces situations délicates. Le groupe PLR-VL avait aussi amené cette problématique à la Commission financière en disant qu'il y avait des problèmes au niveau de l'école, et nous en avons parlé un petit peu en commission.

C'est vrai que le Conseil communal a toujours dit, à ce moment-là, qu'il n'y avait pas de souci, que tout allait bien. Et dès qu'il y a eu un changement, nous avons tous été surpris de ce changement, qui a effectivement été annoncé par la presse. C'est vrai que cela aurait pu être un petit peu mieux fait au niveau de la communication.

Mais ce qu'il faut relever, et ce que le groupe PLR-VL veut relever, c'est qu'il y a *enfin* des actions qui sont entreprises dans l'école. C'est important de le relever. En effet, si nous étions restés au statu quo, selon les dernières réponses du Conseil communal, il n'y avait vraiment pas beaucoup de problèmes identifiés.

Aussi, je tiens à dire, au nom du groupe PLR-VL, que nous sommes satisfaits que les choses bougent enfin et que la situation soit prise en main au niveau du Cercle scolaire. C'est vrai que ce qui a été fait au niveau de la communication n'est pas top, mais concentrons-nous aussi sur le positif. C'est tout ce que je voulais dire par rapport à cela.

M. Michaël Berly, directeur du Dicastère de la Jeunesse, des Sports, de la Promotion et de la Population (DJSPP) :

- Je me permets quand même de réagir par rapport à ce qui vient d'être dit : je crois que c'est faux, je vous laisserai relire les procès-verbaux du Conseil général. Il y a eu notamment une interpellation PS-VERTS, sauf erreur, et je ne crois pas que nous avons dit : « Tout va bien, circulez, il n'y a rien à voir ».

DU 29 AVRIL 2025

Le Conseil communal a aussi expliqué les causes : il y a différentes raisons, je ne veux pas les réexpliquer, vous n'avez qu'à lire les PV. Nous avons aussi informé d'un plan d'actions, de ce qui allait être mis en place à l'époque, ce qui a été fait : un soutien avec le CAPPES a notamment été mentionné, ainsi que différentes choses. Aussi, je crois que c'est faux de dire ce soir : « Circulez, il n'y a rien à voir, tout va bien ». Ce n'est pas ce qui a été dit.

M. Anthony von Allmen, président du Conseil communal :

- En tant que président, j'aimerais juste aussi apporter une précision quant à la communication du Conseil communal par rapport à ces changements de dicastères. J'aimerais dire ici qu'il est faux de dire que les collaborateurs de la Ville ont été informés des changements de dicastères par le biais de la presse. Le Conseil a informé de manière bilatérale les cadres concernés par les changements de dicastères, soit notre chef de service, le directeur, etc. Les collaborateurs ont reçu une information en primeur par courriel, quelques heures ou le soir avant la publication du communiqué dans la presse.

De manière générale, c'est de cette manière que le Conseil communal intervient dans ses communications : en donnant l'information à l'interne *avant* de la publier à l'externe. En effet, selon nous, il ne serait pas acceptable que les collaborateurs apprennent les informations en lisant le journal, ou en écoutant RTN ou Canal Alpha – pour ne pas faire de jaloux ce soir... – le jour d'après.

Le Conseil communal tient vraiment à préciser que nos collaborateurs sont informés en primeur. Il peut arriver que certains collaborateurs n'aient pas l'accès à des courriels, auquel cas nous demandons à leurs collègues de les informer. Cela dit, de manière générale, c'est ainsi que procède le Conseil, et c'est aussi de cette manière qu'il a procédé lors de ce changement de dicastères.

Mme Yasmina Produit, PS-VERTS :

- Merci beaucoup pour l'ensemble de ces points, et surtout pour l'intention d'aller vers l'avenir et la résolution du problème existant. Dans ce sens, je me sens effectivement écoutée par le Conseil communal et je comprends qu'il a à cœur non seulement de respecter les procédures, mais aussi de trouver des solutions.

Toutefois, j'invite vraiment le Conseil communal à soigner sa communication. Recevoir un courriel quand on est collaborateur, c'est une chose. Le recevoir par une collègue, ou le recevoir par la Chancellerie ou par le chef du dicastère en est une autre. Je pense que cet élément permettrait parfois d'apaiser, permettant de se dire que ce n'est pas une fausse information, que ce n'est pas un courriel qui est juste balancé, mais que c'est réel, qu'il y a une décision, avec des éléments qui sont étayés.

Je m'excuse d'insister sur ces aspects-là : à notre époque, ils prennent très, très vite un angle où, tout à coup, tout est démolé parce que cela n'a pas passé par le bon canal. J'invite vraiment le Conseil communal à tout faire pour y remédier.

Par contre, pour le moment, les parents ont été à l'écart, le Conseil d'établissement scolaire ayant été annulé deux fois, sauf erreur, depuis le début de la législature. C'est vrai que, de ce côté-là, ça grince un peu des dents. Merci d'essayer d'améliorer cela à l'avenir.

25-606 – Interpellation interpartis (PS-VERTS par Mmes Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Joëlle Eymann, Corine Bolay Mercier, Yasmina Produit, Irina Solomatina et MM. Cyril Tissot, Joël Galvani, Giancono Giallanza, Benoît Produit, Gérard Santschi, David Taillard, POP par Mmes Suzanne Zaslowski, Céline Dupraz, Anne-Lise Debets, Anne Reichen et MM. Vivian Bologna, Joseph Alima, Lobsang Blanchard, Cyprien Baba, Théo de la Reussille, Pierre-Yves Eschler, PLR-VL par M. Gaëtan Dubois) : « Soutien à la SPA des Montagnes neuchâtelaises par une subvention pérenne »

Mme Anne-Catherine Frutschi Lancaster, PS-VERTS :

- Notre interpellation interpartis fait suite aux contacts pris par la SPA des Montagnes neuchâtelaises, à sa présentation sur sa situation actuelle et les projets qu'elle a pour l'avenir, ainsi qu'à la visite que nous avons eue l'occasion d'effectuer, interpartis et même au niveau intercommunal, puisqu'il y avait des représentants du Locle et de La Chaux-de-Fonds lors de la visite des locaux.

Au vu des situations qui nous ont été présentées, nous avons pu être parfois agacés par l'irresponsabilité de certains propriétaires, irresponsabilité que la communauté doit pallier. Par contre, nous ne pouvons qu'être reconnaissants à la SPA des Montagnes neuchâtelaises pour tout le travail réalisé pour le bien de tous : par exemple, en menant des actions de stérilisation des chats de ferme, ou en recueillant des animaux dont les propriétaires âgés doivent partir en EMS ou décèdent.

Nous avons également vu que la prise en charge des animaux se faisait de façon très professionnelle, efficace, et que le placement d'animaux se faisait aussi de façon responsable, pour ne pas les avoir en retour dans les mois qui suivent.

Tout le monde est d'accord sur l'importance de la mission de la SPA, ainsi que sur le manque d'alternatives à son travail. Si nous imaginons que cette institution doive fermer faute de moyens, on va se retrouver avec une augmentation d'animaux abandonnés dans l'espace public ou une grosse augmentation d'euthanasies d'animaux de compagnie en bonne santé, à défaut de trouver une solution de placement.

Cela pose des questions éthiques, mais aussi des questions de santé publique. Il est de notre responsabilité, en tant que communauté, d'apporter une réponse et un soutien efficace à cette institution, qui mérite notre confiance. Nous nous réjouissons d'entendre les pistes de réflexion et les réponses du Conseil communal à ce sujet.

M. Michaël Berly, directeur du Dicastère de la Jeunesse, des Sports, de la Promotion et de la Population (DJSPP) :

- Le Conseil communal vous remercie de cette interpellation. Nous sommes sensibles à la situation de la SPA des Montagnes neuchâtelaises, qui fait effectivement face à une situation financière critique, qui met en danger la poursuite de ses activités essentielles et d'intérêt public, tant pour le bien-être animal que pour la population.

Le Conseil communal souhaite que ce dossier soit soumis et géré par la Région Montagnes neuchâtelaises. Un courrier a été rédigé en ce sens à l'attention de RMN, et une rencontre a déjà été prévue entre RMN et la SPA des Montagnes neuchâtelaises au mois de juin, afin d'échanger sur les aspects financiers et le fonctionnement de la SPA.

La volonté du Conseil communal est de soutenir cette société, selon nos moyens, par un fonds qui pourrait être constitué à cet effet. Je dis *selon nos moyens*, car le courrier de la SPA parlait de Fr. 1.- par habitant, par mois, sauf erreur. Bref, un montant qui serait, pour la Commune du Locle, d'environ Fr. 120'000.-. C'est clair que c'est un très gros montant, mais nous n'en sommes pas au stade de définir un montant précis.

DU 29 AVRIL 2025

Pour l'instant, il s'agit de rencontrer les représentants de la société, au travers de la RMN, et de pouvoir discuter avec eux pour voir comment les soutenir.

L'interpellation posait aussi des questions liées au fonctionnement de la taxe sur les chiens. Concernant cette taxe, le Service financier a récemment fait une analyse, et nous sommes partis sur l'hypothèse que le compte « 5005 – Jardins, zones vertes » concernait du travail en lien avec les chiens à hauteur de 13 %.

La taxe sur les chiens a rapporté en 2024 Fr. 98'360.-, auxquels nous pouvons ajouter des amendes pour non-paiement à hauteur de Fr. 9'840.-. Sur ces montants, il faut retrancher Fr. 20'000.- de pertes des débiteurs. La recette nette de cette taxe sur les chiens se situe donc à hauteur de Fr. 88'200.-.

Par rapport à cela, nous avons bien sûr des frais, notamment : une rétrocession à l'Etat, qui est de Fr. 30.- par chien – ce qui équivaut, pour la Commune, à Fr. 25'950.- – des charges de personnel – Fr. 51'690.- – des charges de biens, services et marchandises – Fr. 19'190.- – d'amortissement pour les véhicules, bâtiments Voirie – Fr. 8'340.- – et aussi Fr. 5'130.- pour le carburant, essence et entretien.

La charge totale pour la Ville du Locle est donc estimée à Fr. 110'800.-. Nous voyons que nous sommes déficitaires par rapport à ce compte. Par contre, je le répète, en partant d'une hypothèse de 13 %. En discutant encore avec ma collègue Sarah Favre précédemment, c'est peut-être même un petit peu plus. Cela dit, si l'on prenait 10 %, par exemple, nous serions toujours déficitaires, mais plus qu'à hauteur de Fr. 3'000.-.

Il paraît difficile de dégager un bénéfice et d'attribuer cette taxe à la SPA. Il faut aussi rappeler que cette dernière est exemptée de taxe sur les chiens par la loi cantonale. Pour 2024, 20 chiens étaient concernés.

La présidente, **Mme Joëlle Eymann**, demande à l'interpellatrice si elle est satisfaite de la réponse du Conseil communal.

Mme Anne-Catherine Frutschi Lancaster, PS-VERTS :

- Je vous remercie. Mon indice de satisfaction est élevé. Je suis très heureuse d'apprendre qu'une solution avec une proposition régionale sera mise en place. Effectivement, la SPA proposant des prestations destinées à l'ensemble de la région, il semble logique d'adresser une réponse coordonnée.

La séance est levée à 22h11.

Le secrétaire-rédacteur,
A. Faessler

La présidente,
J. Eymann

Le secrétaire,
W. Buirette